

CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 3 AVRIL 2026 À 09 H 00**



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORREZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORREZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONEDIERES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONEDIERES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

PRESIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRESIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Catherine ROUMAGNAC

DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT

Mathieu OLIVEIRA

CHEF DE CABINET

Noémie BATTIN

REUNION DU 3 AVRIL 2026

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte. Nous allons, sans plus tarder, commencer cette séance consacrée au douzième budget des deux mandatures qui viennent de s'écouler. Je vous propose de nommer M. Christophe ARFEUILLERE comme vice-président de séance et Mme Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance, qui va procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers départementaux)

* *

*

M. LE PRÉSIDENT – Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je voudrais commencer cette séance du Conseil départemental par un salut amical et républicain à toutes celles et tous ceux qui se sont présentés à ces élections municipales. Alors que beaucoup se sont plaints qu'une seule liste était présente dans 85 % à 90 % des communes, il était loisible à tous ceux qui le souhaitaient de se présenter. Dans un contexte de crise des vocations, où nos concitoyens sont de plus en plus exigeants, être candidat constitue un acte respectable que je tenais à saluer.

J'adresse également un salut amical et républicain à tous ceux qui ont voté massivement, car la Corrèze a démontré son sens civique. Même où une seule liste se présentait, les électeurs se sont déplacés en nombre, ce qui n'est pas le cas partout en France. Ces élections municipales ont en effet été marquées par l'une des plus fortes abstentions, si l'on excepte la période du Covid. Je salue aussi toutes celles et ceux qui n'ont pas atteint leur objectif, car la défaite reste sans doute le moment le plus compliqué. Nous savons ici, peut-être mieux que personne, le rôle du maire et le travail qu'il a pu fournir, au-delà des perceptions. L'investissement de chacun doit être salué, car ce sont des moments difficiles.

L'une des caractéristiques de ce scrutin demeure le nombre de maires sortants battus, plus élevé que d'habitude, ce qui témoigne d'un certain « dédagisme ». Cela illustre la fragilité de notre démocratie et l'importance de mieux communiquer et de mieux faire comprendre l'action publique. La défaite constitue toujours une épreuve. Je voudrais, pour chacune et chacun d'entre vous, qu'il s'agisse de personnes directement concernées dans cet hémicycle ou d'autres, vous témoigner toute notre affection et notre respect. Une attention particulière vous est portée. Le temps politique et les explications sont une autre chose, mais la dimension humaine reste certainement l'une des plus grandes valeurs qui nous réunit.

Je félicite bien sûr celles et ceux qui ont été élus. Vous êtes nombreux ici à vous être engagés comme maire, adjoint ou conseiller municipal. Je vous souhaite bon vent et je tiens à souligner que le temps de l'élection est quasiment terminé, hormis pour les syndicats et les communautés de communes. Heureusement, le temps des élections est plus court que celui de l'action. Ce qui nous rassemble depuis longtemps, c'est d'être au service de l'intérêt général et du bien commun. Je voudrais dire aux élus corréziens que le Département sera à leurs côtés, avec les moyens qui sont les nôtres, que ce soit sur le plan financier, relationnel ou technique, pour faire rayonner nos territoires.

Jusqu'à aujourd'hui, nous nous sommes efforcés de ne pas faire de clientélisme ou d'opportunisme dans le choix des projets portés par les municipalités. Cela n'a pas été le cas dans cet hémicycle, ou très rarement, mais il arrive que l'on nous demande de justifier nos choix. La raison est simple : ce sont les maires et leurs conseillers municipaux qui sont légitimes. Ils savent ce pour quoi ils ont été élus et suivent un programme. Ce n'est ni au Département ni à la Région de décréter quels projets doivent être retenus. C'est honorer la démocratie que de respecter les projets présentés. De plus, ce qui est fait dans une commune n'est peut-être pas fait dans une autre, et si nous spécialisons nos politiques publiques, nous risquerions de générer des laissés pour compte. Nous devons être capables d'appliquer au niveau du Département la subsidiarité et la différenciation que nous réclamons.

Nous aurons l'occasion d'échanger lors de deux moments. D'abord la semaine prochaine, où je réunirai les nouveaux maires pour leur présenter l'action du Département. Ensuite, nous aurons collectivement l'occasion, à travers les réunions cantonales qui débiteront prochainement, de réaliser un large tour de table avec l'ensemble des élus pour examiner leurs préoccupations et préparer la prochaine contractualisation, 2026 étant une année de transition, comme nous l'avons décidé unanimement.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

Cette année apporte également de bonnes nouvelles. J'ai été agréablement surpris, mais pas totalement, car cela résulte de notre travail, par les chiffres de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de 2025. La Corrèze constitue une figure d'exception dans le paysage de la Nouvelle-Aquitaine. C'est en effet le seul département où nous enregistrons une augmentation du nombre d'entrepreneurs. La Haute-Vienne se situe très en deçà, la Creuse affiche des résultats très compliqués, et tous les autres départements de la région sont en négatif, alors que nous sommes en positif. Cela s'accompagne d'un taux de chômage qui reste bas, grâce au dynamisme de plusieurs bassins d'emploi : Brive, Tulle, Argentat, et tout particulièrement Ussel. On en parle peu, mais il s'agit d'un important bassin d'emploi qui comporte des spécificités, où de nombreuses entreprises, notamment dans le domaine du luxe et des savoir-faire industriels, souhaitent s'implanter discrètement.

Nos inquiétudes demeurent cependant face au choc pétrolier, bien réel : un rationnement de l'énergie m'apparaît inévitable. Un calcul simple, basé sur les informations recueillies dans la presse, y compris dans le quotidien local La Montagne, montre que 10 millions de barils doivent être débloqués chaque jour pour tenir. Sur un total de 400 millions, le rythme ne pourra durer bien longtemps. Sachant qu'il faut plus de 40 jours pour qu'un bateau recharge, effectue le trajet, que le pétrole soit raffiné et distribué, je constate que l'étau se resserre. Je ne comprends pas l'absence de mesures plus précises sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de le redire hier au Premier ministre à Bordeaux. Il est incompréhensible que le produit de la taxe supplémentaire, généré par l'augmentation du prix du baril, soit utilisé pour construire des stations de recharge électrique partout en France. Ce produit fiscal va entraîner des baisses de recettes considérables pour le pays, avec moins de TVA et une inflation qui pénalisera les ménages. Nous aurions plutôt intérêt à utiliser ce surplus de taxes pour baisser le prix de l'essence et ainsi atténuer les conséquences économiques. Aujourd'hui, seul Total le fait en rognant sur ses marges colossales. Il va ainsi tuer toute la concurrence, ce qui nous placera, à terme, dans une situation de dépendance encore plus forte. Tout cela ressemble à un trompe-l'œil. Quand j'observe ces longues files de voitures devant les stations Total, je ne jette pas la pierre à ceux qui s'y rendent, car 20 euros par plein représentent 60 euros à la fin du mois. Cependant, cela contribue aussi à accélérer la fin du système. Je suis donc assez surpris que nous n'ayons pas de mesures spécifiques, même si l'électrification semble nécessaire. J'espère que des décisions rapides seront prises pour utiliser le retour de taxes afin de baisser le prix du carburant, car la situation risque de devenir fratricide.

L'autre sujet énergétique concerne les substitutions possibles. Avec le Président Rousset, nous avons eu la chance de rencontrer les dirigeants d'EDF. Je voulais vous faire part de la position que je défends avec la plus grande ardeur, qui n'est pas encore celle de la région Nouvelle-Aquitaine, mais j'espère le deviendra. Le gouvernement doit annoncer d'ici la fin de l'année ses choix d'implantations nucléaires. Heureusement que nous disposons de l'énergie nucléaire dans un contexte de crise pétrolière, sinon les répercussions sur les factures d'électricité seraient considérables. Sans énergie, il n'y a aucune activité. Mais il n'y a pas d'énergie sans eau. Cela nous ramène directement à notre budget et aux orientations du Département, car chaque crise entraîne des conséquences sur nos recettes, qui sont indexées sur la TVA et les résultats économiques. Or, nous avons développé un plan départemental de gestion de l'eau. Nous défendons un véritable pacte énergétique pour la Nouvelle-Aquitaine, voire au-delà, incluant l'énergie nucléaire, avec le choix du Blayais pour une centrale en bord de mer qui n'utiliserait pas l'eau de la Garonne, évitant ainsi de contraindre les autres usages à réduire leur consommation. Je rappelle qu'en 2022, la centrale de Golfech a bénéficié d'une dérogation de 2,6 degrés sur la température de l'eau pour pouvoir fonctionner, faute de débit suffisant pour le refroidissement. Doubler la capacité de Golfech serait catastrophique, car cela évaporerait 10 millions de mètres cubes d'eau, un volume très difficile à compenser par une nouvelle réserve. Ce sont les autres usages, notamment l'agriculture, qui en souffriraient, l'eau potable étant une variable d'ajustement peu malléable. Il faut donc défendre Le Blayais, mais il faut aussi, dans le cadre des énergies pilotables, défendre l'hydroélectricité. La loi portée par la députée de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, qui connaît très bien le sujet, est très bien faite. Elle a été adoptée au Sénat et devrait revenir rapidement à l'Assemblée nationale, ce qui permettra le renouvellement des concessions.

J'ai indiqué au Premier ministre qu'il demeure très important d'augmenter la capacité de production de nos barrages actuels. En effet, il s'agit d'une énergie pilotable, mais nécessitant un investissement colossal. Il convient également de relancer les projets de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), qui consistent à faire remonter l'eau dans un lac supérieur lorsque l'énergie est peu chère, pour ensuite la returbiner lorsque l'énergie est chère, ce qui équilibre les réseaux et évite d'ouvrir des centrales à gaz ou à charbon. Il est très important que le projet de Redenat et les autres projets similaires soient inclus dans ce paquet d'énergies pilotables.

Le troisième point de ce pacte énergétique régional reste la capacité à créer quelques réserves d'eau. Dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), nous avons identifié un potentiel de 10 millions de mètres cubes

REUNION DU 3 AVRIL 2026

à créer en tête de la rivière Vézère. Cette réserve s'avère aujourd'hui stratégique, car elle a la spécificité de desservir principalement un usage d'eau potable pour l'agglomération de Tulle, bientôt celle d'Égletons, ainsi qu'une grande partie de l'agglomération de Brive, soit plus de la moitié de la population corrézienne. En période d'étiage, c'est un enjeu crucial. En effet, 10 millions de mètres cubes représentent seulement trois heures du débit observé le week-end de Pâques 2025 à Terrasson. Ce lac sera donc rempli. De même, les 50 millions de mètres cubes du pont d'Arpiat sur la Dordogne demeurent très importants. Je profite donc de cette crise énergétique qui se dessine pour redire notre responsabilité en la matière.

Dans ce contexte tendu, nous sommes amenés à voter notre budget 2026. C'est le douzième budget que j'ai l'honneur de vous proposer. Il reste fidèle à ses grandes orientations, qui présentent une caractéristique que peu de collectivités en France peuvent mettre en avant, comme nous le verrons avec le compte administratif : une baisse conséquente de la dette – nous entrons dans une troisième année d'autofinancement dans une période de taux élevés – couplée à une augmentation des investissements et à une baisse du fonctionnement de 1,1 % sans affecter nos politiques publiques, alors que la moyenne nationale affiche une augmentation de 2,6 %. Nous avons absorbé le surcoût lié à la CNRACL et à la retraite de nos agents, mais surtout, nous sommes la deuxième collectivité de Nouvelle-Aquitaine, après la métropole de Bordeaux et avant celle de Pau, à contribuer au redressement des comptes publics de la nation (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités - DILICO). Notre bonne gestion nous inflige une cotisation, ce qui semble insensé. Comment peut-on comparer la métropole de Bordeaux et le département de la Corrèze ? Dans le même temps, le département de la Gironde reçoit 15 M€ de compensation sur les 600 M€ que l'Etat a distribués aux 54 départements en très grande difficulté. Il faudra que des décisions justes soient prises.

Ce budget se veut à la fois protecteur, dynamique et responsable. La responsabilité consiste à assurer la pérennité de nos politiques publiques, ce qui impose d'éviter la cessation de paiement. Pour conclure, je reviendrai sur les points marquants de ce budget 2026. Concernant l'autonomie, qui représente plus de 70 % de notre budget, nous portons quatre messages forts. Le premier est de tenir le défi du maintien à domicile. C'est un effort supplémentaire marqué pour le Département, avec des moyens pour l'aide aux personnes âgées qui passeront de 12,54 M€ à 14,2 M€, incluant la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), les services d'aide à domicile et les outils de prévention. Le deuxième message est d'absorber les effets structurels du vieillissement et du handicap, notamment sur l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) qui va grandissante, avec la question des personnes handicapées vieillissantes. Le troisième défi est représenté par notre schéma départemental de l'autonomie, avec des crédits renforcés pour les fonds de mobilité, Corrèze Prévention et l'expérimentation de l'intelligence artificielle aux MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées). Certes, l'IA réclame de la vigilance, mais elle nous fait aussi gagner du temps et nous devons vivre avec notre époque. Le quatrième message concerne la réorganisation de notre maquette budgétaire, suite au basculement de la section dépendance vers l'Etat et les ARS.

Je souhaite ouvrir une parenthèse sur les établissements. La loi incite désormais à une coopération plus étroite entre les EHPAD. Je ne suis pas favorable à une direction commune de tous les EHPAD de Corrèze. Cependant, à l'heure où le reste à charge atteint près de 75 € par jour pour des retraites moyennes de 30 €, et où l'aide sociale augmente, car les familles peinent à compléter, il devient impératif de resserrer encore la maîtrise du prix de séjour dans les établissements. Au-delà de directeurs communs, la mutualisation de certaines fonctions des EHPAD, qu'ils soient associatifs ou publics, devient indispensable. La loi le met en œuvre, et ce sera un sujet important en 2026. Le maintien à domicile concerne 3 500 personnes. Sur le bloc PCH-MDPH, le budget passera de 7,5 M€ à 8,4 M€, en raison d'un effet structurel de la PCH. Je crois que, depuis 2015, pas un budget n'a été voté sans augmenter les crédits alloués aux personnes en situation de handicap.

Je voulais aussi porter une attention particulière à l'enfance. Même si nous maîtrisons les dépenses, le budget programmé pour 2026 est de 30,5 M€, contre 28,6 M€ l'année dernière, soit une nette augmentation par rapport aux 16 M€ de 2015. Cela constitue une préoccupation majeure face à des publics de plus en plus complexes. Nous nous sommes mis d'accord cette semaine avec le directeur général de l'ARS pour créer un internat socio-éducatif médicalisé de huit places. Cette structure hybride, en extension du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) et en lien avec le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande), l'hôpital de Brive et l'unité de pédopsychiatrie de Tulle, permettra de traiter les cas les plus difficiles. Cela nous amènera rapidement à une réflexion sur la réorganisation globale du CDEF.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

La jeunesse reste l'une de nos priorités, avec une hausse des investissements dans les collèges de près de 1 M€. Nous maintenons également notre soutien à l'ODCV (centre de La Martière). Contrairement à d'autres collectivités, les budgets pour le monde associatif, culturel et sportif sont également préservés. Parmi les mesures nouvelles, à la veille de l'ouverture du Festival du court et moyen-métrage de Brive, nous allons créer un fonds départemental de soutien aux tournages. Cet outil, soutenu par Julie Gayet, permettra de renforcer l'attractivité de nos territoires au travers de films. Les ambassadeurs de notre territoire ne doivent pas se limiter à nos élus. Enfin, une autre mesure nouvelle consistera dans la concrétisation du projet d'extension des Archives départementales, un projet de longue date et pourtant essentiel à la conservation de notre patrimoine.

En matière d'investissement, nous maintenons un niveau élevé d'aide aux collectivités à 21 M€. Nous maîtrisons également le budget de fonctionnement de l'attractivité des territoires, malgré des coûts importants liés au Tour de France et au salon Origine Corrèze, qui se tiendra les 2 et 3 mai à Sédières et voit son nombre de candidatures augmenter.

La transition écologique ne sera pas en reste. Une mesure complémentaire de plus de 200 000 € sur le plan Santé animale permettra de renforcer notre action pour attirer et garder des vétérinaires. Nous prévoyons également 300 000 € supplémentaires pour la diversification agricole face au changement climatique, ainsi que plus de moyens pour le PDGE (Plan Départemental de la Gestion de l'Eau) et la biodiversité.

Concernant Corrèze Habitat, dont nous discuterons de l'avenir le 26 juin, nous attendons le feu vert des banques pour garantir les investissements colossaux en cours : 898 nouveaux logements, 66 démolitions, 680 réhabilitations, 4 acquisitions-améliorations et 148 logements neufs. Dans le cadre de la transition écologique, sur la ligne de 3,16 M€ pour les aides à la rénovation, 2,49 M€ seront mobilisés. Nous verserons également en 2026 une avance de trésorerie de 2,33 M€ correspondant aux titres participatifs que nous n'avions pas versés en 2025.

Les infrastructures ne sont pas oubliées, avec 26,9 M€ prévus pour les routes. Ce montant s'affiche en légère baisse, mais il convient de noter que l'opération de Lubersac et le viaduc des Rochers-Noirs sont terminés. En revanche, nous interviendrons sur le magnifique site de Confolent-Port-Dieu, en Haute-Corrèze, qui nous appartient, pour le rénover et en préserver la biodiversité. Pour les bâtiments, les crédits passent de 11,5 M€ à 13,5 M€, dont 9 M€ pour les collèges. Enfin, des investissements importants de plus de 4 M€ seront consacrés à la digitalisation, notamment sur la cybersécurité, les services aux agents et l'efficacité des données. La participation citoyenne sera également marquée par le renouvellement de l'Assemblée citoyenne.

Voici les éléments les plus marquants de ce budget 2026, qui se veut protecteur, dynamique et responsable. Je vous remercie.

M. COMBES – Monsieur le Président, mes chers collègues,

Avant d'aborder la session budgétaire, je voudrais dire quelques mots sur un passé récent. La vie politique réserve de bonnes surprises, mais elle procure aussi de grandes peines. Ce matin, jour de plénière, ce qui est traditionnellement un moment de joutes de bon aloi sur quelques sujets qui font séparatisme entre la gauche et la droite, s'avère difficile pour moi. Je dois vous le dire, le ventre noué, je n'avais pas envie de venir, ni le cœur à croiser vos regards. Non que vous ne soyez de bonne compagnie, mais il y a aujourd'hui un côté « deux salles, deux ambiances ».

Étant un familier de notre assemblée, je vous connais assez bien. Ce moment, le discours de Combes, « feu Monsieur le Maire », était sans doute attendu par une partie d'entre vous. Pour la droite, c'est une belle prise de guerre, un coup double avec François Hollande en prime. Pour la gauche, pas forcément celle qui m'entoure ce matin, il y a eu parfois, de notre côté aussi, un peu de jalousie dans l'air. Alors, entre jubilation intérieure, fausse commisération ou compassion amicale et sincère, toute la panoplie m'est offerte. « Combes est tombé de son Olympe », comme ont pu l'écrire quelques commentateurs méprisants ou médisants. Plus prosaïquement, je dirais « descendu de sa colline ». D'habitude, écouter mon intervention n'est pas le plus mauvais moment de la journée : un peu de sport verbal, quelques bonnes réparties, des sentences, des critiques, des réserves, des observations et, pour finir, des questions que vous prenez soin

REUNION DU 3 AVRIL 2026

de noter, Monsieur le Président, afin de figurer le revers. La gauche attend cela, la droite ne le redoute pas ; nous vivons nos meilleures vies, la commedia dell'arte.

Mais ce matin, comment va-t-il nous la jouer, Combes ? En mode Calimero ? En mode mauvaise foi ? En mode « la droite est méchante » ? En mode « c'est l'union qui n'a pas marché » ? En mode vengeur : c'est la faute de Perrier et Grador. En mode suffisant : on a tellement bien géré que la nouvelle équipe n'a plus qu'à appliquer notre programme. En mode mini-Jospin : j'ai bien compris la leçon et je me retire de la vie politique. Vous voyez, il y aurait beaucoup de réponses politiciennes. Non, j'ai juste envie de vous parler de Tulle ce matin, parce que finalement, cette ville, vous la connaissez plus ou moins. Ce n'est pas une ville comme les autres, une ville tout en longueur, une vallée profonde, des collines verdoyantes, une rivière un peu capricieuse, des siècles d'histoire, un patrimoine négligé, une addition architecturale anarchique à rendre dingue un ABF (Architecte des Bâtiments de France). Une ville ouvrière, fonctionnaire, associative, culturelle, sportive, un peu bourgeoise aussi. Une ville où se mêlent des professions manuelles, intellectuelles, des artisans, des commerçants, des étudiants, des artistes, des politiques, des juges, des préfets, des policiers, des gendarmes, des professeurs, des docteurs. On y croise même un président de la République. Le plus souvent des gens simples, honnêtes, accueillants, avec des idées affirmées sur la politique. Je n'oublierai pas, bien sûr, les animaux, composante essentielle du vivant citadin, les chiens, les chats, les étourneaux et quelques corbeaux. Tulle, c'est également une ville traumatisée par le 9 juin 1944, par la Manu disparue, par la marque relocalisée puis envolée en Hongrie, une ville authentique souffrant d'un complexe d'infériorité que je qualifierai de supérieur, comprenez qui peut, parfois rageuse avec Brive, suspicieuse avec Ussel, ses deux copines sous-préfètes. Une ville qui a pourtant tout d'une grande, bardée de services et d'équipements accessibles au plus grand nombre.

Les maires successifs ont œuvré avec leurs équipes, les agents et tous les acteurs de la cité pour lui donner souffle, dynamisme. Ils l'ont aménagée pour apporter à ses habitants ce dont ils ont besoin, pour répondre à leurs attentes, pour faire face à des enjeux de tous ordres. Des maires d'appartenance politique variée, centristes, montalatistes, radicaux de diverses obédiences, parfois radicaux-socialistes, communistes, socialistes. Aujourd'hui, je ne saurais dire, tant l'étiquette était prudemment libérale. Corrèze demain ? Corrèze-Tulle demain ? À voir. J'en ai été le maire pendant 18 ans. C'est assez long pour réaliser, transformer, façonner, bâtir, tenter de traduire des attentes et répondre à moult urgences. 18 ans, 25 ans, si l'on rajoute le mandat de mon auguste prédécesseur, un quart de siècle. Beaucoup s'en satisferaient, d'autres trouveraient que c'est beaucoup trop long : tout dépend. 18 ans de rencontres, d'échanges, de regards, de sourires, de dialogues, de moues et quelques grimaces, bien sûr, mais peu, même très peu de colère, au final. Je parle de la vie réelle, pas du lisier de certains réseaux sociaux. 18 ans de mariages, de baptêmes civils ou religieux, d'obsèques, de commémorations, d'inaugurations, de réunions, des milliers d'heures de travail, de présence, d'écoute. Beaucoup de plaisir à faire les choses, parfois à les défaire, souvent à les refaire pour trouver la bonne mesure et la réponse la plus appropriée. 18 ans de rendez-vous individuels, d'écoute, d'attention et de bienveillance, de services rendus, beaucoup de services rendus. Les maires d'aujourd'hui ne cessent de ravauder un tissu social et humain qui se déchire sous la violence du monde.

Les élections des 15 et 22 mars ont clôt un chapitre tulliste, parfois d'autres communes aussi, pour en ouvrir un nouveau, une alternance chargée d'espérance. Je cède ma place dans un esprit républicain avec du respect pour mon successeur. Je remercie les Tullistes pour leur confiance. Et oui, bien sûr, j'ai beaucoup de peine. Je veux que vous sachiez que j'ai fait pour le mieux, toujours, comme tous, ici.

Aujourd'hui, je pars serein, tout en restant à mon poste dans un autre rôle. J'ai toujours servi notre cité avec honneur et bonheur, accompagné d'élus formidables et hautement impliqués. Les caisses ne sont pas vides. La gestion des deniers publics fut rigoureuse. La dette a été divisée par deux. Il n'y a rien sous le tapis, car cette ville, Monsieur le Président, n'est pas frappée d'endormissement. Le temps reste mon meilleur allié. Ce qui a été fait pendant 18 ans se voit et restera. Une dernière chose : ce dont je suis le plus fier, ce n'est pas le musée. Ce dont je suis le plus fier comme maire de Tulle, c'est d'avoir permis le retour du TGI (Tribunal de Grande Instance) dans la Ville-Préfecture. Sans cette décision, Tulle serait devenue, avant dix ans, une sous-préfecture, et je peux vous le garantir.

Ne cherchez pas ma Marianne d'Or. Dites-le bien à Monsieur Melin : je l'ai emmenée chez moi. Elle est attribuée au maire et pas à la Ville. Je dédie ce discours à Christophe, à Sébastien et à Éric. Nous sommes les seuls à véritablement nous comprendre aujourd'hui. De tous les mandats, celui de maire est le plus beau. Allez, j'allais oublier, Monsieur le

REUNION DU 3 AVRIL 2026

Président : je ne suis pas une girouette, encore moins un mollusque, comme vous l'avez déclaré sur France 3 récemment. La constance de mon identité politique et la force de mes convictions n'ont pas varié d'un iota depuis 2002, et vous le savez. Utiliser ce lexique ne grandissait pas le débat politique, mais vous qui irez bientôt vous garer sous les ors du Palais du Luxembourg, vous aurez l'occasion d'élever encore le débat.

Maintenant, passons au train-train, parlons du budget, qui n'est pas si mauvais que cela, il faut quand même le reconnaître. Quoi de neuf par rapport à la précédente séance du Conseil départemental consacrée aux orientations budgétaires pour 2026 ? Pas grand-chose, le budget étant dans la continuité du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). Les aides du Département aux collectivités sont maintenues pour 2026. C'est une nouvelle rassurante pour les communes et les intercommunalités. L'idéal, bien sûr, aurait été d'augmenter un peu ces subventions, puisque les collectivités, y compris le Département évidemment, vont subir une hausse de leurs charges avec l'augmentation du coût des énergies (gaz, électricité et carburant). Les finances sont florissantes, c'est vrai. Les chiffres du budget confirment ceux du débat d'orientation budgétaire. Je ne vais pas en développer une nouvelle fois la raison. Juste un petit rappel : le département de la Corrèze reste l'un de ceux qui, en France, dépensent le moins pour l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) par habitant, moins que la Creuse, malgré le vieillissement de sa population et l'augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance et de handicap. C'est ce qui vous permet de programmer des travaux, des opérations d'investissement extrêmement importantes pour un département de taille modeste comme la Corrèze, même encore un peu plus qu'en 2024 et 2025. Vous prévoyez au total 97 M€ d'investissement cette année, en incluant les 17,5 M€ de restes à réaliser pour la mythique déviation couverte de panneaux solaires de Lubersac. Sera-t-elle réalisée avant la déviation de Meymac ? Évidemment, c'est facile. Et si je ne l'avais pas fait, vous m'auriez dit : « Mais il dort aujourd'hui ? » Cela reste une question.

Je souhaite évoquer avec vous un sujet aussi très préoccupant, celui de Corrèze Habitat. Bien sûr, on le sait et on en partage les difficultés. Face à une situation de faillite, due à l'incompétence du précédent directeur, le Département a malheureusement beaucoup tardé à prendre conscience de cette situation, malgré les alertes qui lui avaient été adressées. Un changement de directeur a finalement été décidé et des mesures de redressement ont été engagées l'an dernier. Parmi les mesures de sauvetage mises en œuvre, une réduction des effectifs du personnel de l'Office est intervenue. C'est logique dans ces situations. Elle n'est sans doute pas terminée, ce qui m'inquiète beaucoup et ce qui inquiète les salariés de Corrèze Habitat, qui pensent en outre que l'office n'aura plus les moyens d'assurer les tâches d'entretien des résidences. Vous reconnaissez vous-même que « Corrèze Habitat ne pourra pas à lui seul retrouver les conditions d'un redressement durable ». Vous évoquez donc l'hypothèse d'un projet d'alliance avec un partenaire du secteur du logement social, susceptible d'apporter à la fois la solidité financière, les capacités d'investissement et les synergies opérationnelles nécessaires pour consolider durablement l'activité. Vous avez engagé l'étude d'une alliance avec la filiale corrézienne du groupe Domo France. Certains redoutent qu'il s'agisse d'une sorte de privatisation de Corrèze Habitat qui se traduirait notamment par une forte augmentation de la vente des logements de l'office et une nouvelle réduction possible du personnel. Vous indiquez que le Conseil départemental sera saisi à sa séance du 26 juin de la question d'une alliance entre Corrèze Habitat et un opérateur privé du logement social. Ce choix d'anticipation et de responsabilité est bienvenu, mais il est peut-être un peu tardif. Corrèze Habitat et ses milliers de locataires se trouvent aujourd'hui dans une situation inquiétante.

Dans l'immédiat, vous proposez que le Département verse à l'office une avance remboursable de 2,33 M€, en plus des 6 M€ de titres participatifs déjà versés, soit plus de 8 M€ apportés par le Département. La note est salée. Pensez-vous, Monsieur le Président, nous apporter des précisions sur le processus de redressement que vous avez engagé ?

Pour terminer, j'aurai aussi une pensée pour toutes les Corrésiennes et tous les Corrégiens qui se déplacent aujourd'hui pour aller travailler et qui, passant à la pompe, se demandent comment ils vont finir leur mois. À côté de ce qui nous arrive, c'est beaucoup plus grave. Je vous remercie.

M. ARFEUILLIERE – Je voudrais tout d'abord remercier Bernard pour ses mots concernant la relation entre Tulle et Ussel ; nous avons toujours travaillé étroitement et en bonne intelligence. Le rôle de maire est en effet le plus beau et le plus passionnant.

Mes chers collègues, les élections municipales étant achevées, j'aimerais remercier sincèrement les Corrégiens. Ils se sont déplacés nombreux aux urnes, avec une participation départementale de près de 68 %, bien au-dessus de la moyenne nationale de 58 %. C'est un signal fort. Alors que certains parlent de crise démocratique, de désintérêt, de

REUNION DU 3 AVRIL 2026

recul de l'engagement, les Corrèziens ont montré exactement l'inverse, et ce malgré la fin du panachage, qui aurait pu réduire, ici et là, l'intérêt du scrutin dans nos communes ne disposant que d'une seule liste. Ils ont prouvé que la démocratie locale est vivante, ils ont montré leur gratitude pour des candidats qu'ils apprécient, et qui œuvrent pour leur commune, sans bruit. Je veux saluer les candidats qui ont eu le courage de se présenter, de constituer des équipes et, pour la plupart, de mener campagne à visage découvert en assumant pleinement leur engagement devant les Corrèziens, ce qui n'a pas toujours été le cas partout. Ils ont fait vivre le débat municipal, porté des projets, proposé des solutions et des visions différentes, et dans leur immense majorité, avec respect. Je salue également celles et ceux qui ont été battus. S'engager localement n'est jamais simple. Cela demande du temps et de l'énergie, parfois des renoncements, et cet engagement, quel que soit le résultat, mérite le respect. Ensuite, je veux saluer ceux qui avaient choisi de ne pas se représenter pour leur engagement et pour le travail accompli, notamment en partenariat avec le Département. Enfin, je félicite tous les élus qui ont obtenu la confiance des Corrèziens et qui sont déjà à pied d'œuvre pour faire avancer leurs communes, leurs intercommunalités. Bravo à tous, une lourde tâche vous incombe désormais.

Tous ont appréhendé un exercice capital : le budget. C'est un moment de vérité où l'on ne peut tricher, où les choix et les chiffres parlent plus fort que les discours. Cette année encore, le contexte international est marqué par l'instabilité : la guerre en Ukraine qui s'enlise, de nouveaux conflits qui éclatent, notamment au Moyen-Orient. Dans ce monde incertain, une question revient : sur qui peut-on compter ? Souvent, on se tourne vers l'État. Mais soyons lucides : cette année, il n'y aura pas de « chèque magique ». D'abord parce que nous ne sommes pas le 25 décembre, mais surtout parce que la hotte du Père Noël est vide. Tant mieux si cela revient à sortir d'une logique où l'on promet tout, sans jamais assumer les conséquences. Mais cela témoigne d'une réalité simple : 3 500 milliards d'euros de dettes, des finances publiques hors de contrôle et un État qui n'a plus les moyens d'absorber les chocs. Depuis trop longtemps, l'État a vécu comme une cigale, à dépenser et à promettre sans se soucier du lendemain. Les efforts sont toujours demandés aux mêmes : les Français d'abord, qui font attention, comptent et s'adaptent au quotidien, et les collectivités qui gèrent sérieusement, équilibrent leur budget et investissent pour l'avenir de leur territoire. C'est le monde à l'envers. Dans le même temps, les Français continuent de payer, notamment à la pompe, où les taxes sur les carburants imposées par l'État s'ajoutent à une inflation incontrôlable liée à la guerre en Iran. Au fond, on demande toujours plus à ceux qui travaillent, et qui travaillent bien. Il en va de même pour les collectivités, comme le montre notre contribution au DILICO, ce dispositif où l'État prélève une partie des recettes des collectivités pour participer au redressement des finances publiques.

Dans ce contexte, notre responsabilité en Corrèze est claire : ne pas subir, mais agir. Cela commence par une méthode simple, mais exigeante, que nous appliquons depuis 2015 : faire ce que nous disons et dire ce que nous faisons. Elle repose sur le respect de la minorité et des différentes sensibilités, la concertation et le travail collectif avec les élus locaux et tous ceux qui font vivre le territoire (associations, corps intermédiaires, etc.). Nous allons poursuivre cette méthode en accueillant les nouveaux maires pour leur présenter le fonctionnement du Département et leur dire concrètement comment nous les accompagnerons, avec de l'ingénierie et des moyens financiers à travers la contractualisation. L'essentiel est là : nous ne laissons jamais les élus seuls. Nous savons ce que représente l'engagement d'un maire, et la responsabilité qui pèse aujourd'hui sur ses épaules.

Cette méthode se retrouve dans le budget que nous présentons. Un budget ne se résume pas à un exercice technique réservé à quelques-uns sur Excel. Un budget est concret, reflétant ce qu'on choisit de faire et surtout pour qui on le fait. Pour 2026, le cadre est posé dès le départ : près de 5 M€ de recettes en moins et 15 M€ de dépenses supplémentaires imposées. Nous devons donc faire face à un effet de ciseaux très clair, sans avoir la main sur tout. Malgré cela, nous présentons un budget solide de 371 M€, dont 274 M€ en fonctionnement et 97 M€ en investissement. Lorsque l'on regarde ce budget de près, et non selon l'angle qui nous arrange, on comprend tout de suite quelles sont nos priorités. D'abord, les solidarités humaines, avec 165 M€, comprenant tous les dispositifs de solidarité en faveur de nos aînés, des personnes en situation de handicap, de l'enfance ou de l'insertion. C'est notre premier poste et nous l'assumons pleinement, car un département qui protège les plus fragiles est un département qui tient son rôle. Ensuite, l'aménagement de la Corrèze et le soutien à l'économie, avec 97 M€ pour les routes et les infrastructures, des investissements qui permettent au territoire de rester dynamique et de se tourner vers l'avenir. Enfin, le soutien à nos communes et à la qualité de vie, avec 21 M€ pour accompagner des projets concrets au plus près des Corrèziens.

Tout cela, nous le faisons sans renoncer à une gestion responsable. Depuis 2015, après avoir récupéré le département le plus endetté de France, nous avons divisé la dette par deux, avec près de 190 M€ remboursés, et nous poursuivons l'effort afin de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir. Cela traduit notre volonté de ne pas faire porter par

REUNION DU 3 AVRIL 2026

les générations de demain ce que nous devons assumer aujourd'hui. Ce budget est à l'image de ce que nous faisons depuis plusieurs années : il est sérieux, utile et fidèle à notre engagement de servir les Corrégiens sans jamais nous dérober ni céder à la résignation.

Au-delà des chiffres, il y a tout ce qui fait la vie de notre territoire, ce qui le rend le plus attractif, ce qui donne envie de venir et surtout d'y rester. Je pense d'abord à la culture, qui constitue une vraie force pour la Corrèze. Nous faisons le choix de maintenir un budget stable à plus de 2 M€ pour continuer à accompagner les acteurs culturels, soutenir les initiatives locales et faire vivre nos équipements. On le voit très concrètement avec le programme qui s'annonce.

Au musée du Président Jacques Chirac, deux expositions fortes seront proposées autour de la diplomatie et des cultures du monde, avec cette capacité à ouvrir des regards tout en restant accessibles à tous. Ainsi, dès le 18 avril, vous pourrez profiter de l'exposition « Mode. Au fil de la diplomatie », consacrée au rôle du vêtement dans les relations diplomatiques, et « Inuit », exposition dédiée aux cultures arctiques, offrant un regard croisé entre identité, histoire et enjeux contemporains. À Sédieres, la saison estivale sera une nouvelle fois au rendez-vous, avec une programmation fidèle, ce qui fait son succès, mêlant expositions, concerts, animations et cette capacité à faire venir du monde, tout en mettant en valeur nos talents et nos produits locaux. Elle sera lancée le 14 juin prochain avec le spectacle événement « Danse » avec la compagnie Hervé Koubi. Je pense aussi à notre patrimoine et à notre mémoire. Les Archives départementales poursuivent le travail de fond, parfois discret, mais essentiel, pour conserver, valoriser et transmettre ce qui fait notre histoire, avec notamment une exposition consacrée aux sapeurs-pompiers corréziens, qui parlera à beaucoup d'entre nous.

Il y a aussi le sport, qui occupe une place centrale dans la vie de nos territoires, avec plus de 1,6 M€ mobilisés. Nous continuons d'accompagner les clubs, les bénévoles, les sportifs, qu'ils soient amateurs ou de haut niveau, et de soutenir les grands événements qui font vibrer la Corrèze tout au long de l'année. De nombreux départements ont fait le choix, il y a deux ans déjà, de couper dans leurs aides aux associations. En Corrèze, nous avons anticipé, nous avons travaillé afin de maintenir notre soutien au tissu associatif.

Enfin, il y aura tout ce travail de fond sur l'attractivité du territoire, avec la marque Origine Corrèze, qui fédère aujourd'hui 400 entreprises et plus de 1 400 produits, incarnant ainsi une vraie fierté corrézienne, un savoir-faire reconnu et un art de vivre que nous revendiquons tous. Un art de vivre bien illustré par le salon Origine Corrèze, qui sera reconduit les 2 et 3 mai prochains, après le succès de l'an dernier. Il s'agira d'un moment collectif fort pour tous les labellisés, un temps de partage, de rencontres, de bonne ambiance autour de ce qui nous rapproche. Quand on constate que plus de 10 000 visiteurs s'y sont rendus l'an dernier, on comprend que les Corrégiens y adhèrent pleinement et que nous avons raison de poursuivre cette action.

Le tourisme reste un levier essentiel pour notre économie locale, avec une fréquentation stable autour de 7 millions de nuitées par an, une image qui se renforce et une stratégie claire pour continuer à développer une offre attractive, durable et de qualité. Enfin, il y aura cette année un moment particulier avec le Tour de France, une étape 100 % Corrèze, le 12 juillet prochain, qui traversera 32 communes du département et qui sera vue dans près de 190 pays : une vitrine exceptionnelle pour notre territoire, une occasion de montrer ce que nous sommes, ce que nous faisons et dont nous pouvons être très fiers. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je souhaite revenir sur quelques points.

Monsieur COMBES, merci pour la qualité de vos propos. La droite corrézienne n'est pas méchante, mais elle n'est pas « fasciste » non plus, comme nous avons pu l'entendre. Je la pense humaniste. Donc, un certain nombre de valeurs nous rapprochent. Je suis davantage surpris par l'attention portée sur « les girouettes et les mollusques ». Je sais l'importance que vous attachez à la précision des mots, et je déplore que vous l'ayez pris pour vous, car mon propos était beaucoup plus équilibré. Je voulais dire que les girouettes se situaient plutôt dans notre camp jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous connaissons les mollusques, une autre espèce. Mais en aucun cas, je n'ai cité votre nom. Il y a peut-être un inventaire à dresser, car certains ont été moins étonnés que vous et trouvent dans ce terme une forme de justesse. Pour ma part, nous respecterons les personnes, qu'il s'agisse de girouettes ou de mollusques. Nous savons ce qu'ils ont fait et ce qu'ils valent. Il leur restera à démontrer ce dont ils sont capables. J'apprécie que vous partagiez, comme moi, le souhait de leur réussite, car l'intérêt général nous rassemble.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

S'agissant de Corrèze Habitat, nous y reviendrons en juin. Concernant les 8 M€, nous nous étions engagés sur ce montant dans le cadre de fonds participatifs. Compte tenu de la situation, nous avons décidé de verser temporairement les 2,3 M€ en trésorerie, et nous verrons si nous les engageons de manière définitive par la suite. Vous mentionnez 8 M€ à juste titre, mais il faut aussi prendre en compte les 10 M€ d'investissements d'Action Logement. Plus de 1 000 logements ont été rénovés l'année dernière, et à peu près autant le seront cette année. La grande difficulté structurelle pour Corrèze Habitat, au-delà des erreurs de gestion de l'ancien directeur à hauteur d'au moins 4 M€, tient à l'état de notre parc immobilier, qui fait que certaines opérations n'étaient déjà pas équilibrées pour boucler l'investissement sur 40 ans. Aujourd'hui, nous réinvestissons massivement pour rénover et baisser les factures énergétiques des locataires, mais sans retour financier, car nous ne pouvons quasiment pas augmenter les loyers. Ainsi, plaindre les locataires de Corrèze Habitat est à la fois juste et erroné : les locataires qui ont bénéficié des travaux voient leurs charges baisser de manière significative, mais c'est nous qui payons le différentiel. Il ne s'agit donc pas de gaspillage. La difficulté structurelle de Corrèze Habitat, comme pour de nombreux bailleurs sociaux, réside dans la rénovation de son parc, qui n'est pas prévue dans l'encadrement des loyers. Cela soulève la limite politique de cet encadrement, sujet qui a animé la campagne municipale. Autre sujet perturbateur : l'office HLM de Paris qui, pour boucler ses fins d'année, recourt à des loyers payés d'avance. Cette méthode, bien que permettant de boucler les budgets, paraît insensée. Construire un logement pour quarante ans en ayant déjà consommé les loyers correspondants rend la situation très compliquée. Mais nous ne sommes pas dans cette situation.

S'adosser à un bailleur social constitue une solution, à l'image de nos campings municipaux qui fonctionnent mieux lorsqu'ils sont gérés par de vrais acteurs du tourisme, car ils savent générer des économies d'échelle. Je ne peux vous en dire plus à l'heure actuelle, car les discussions sur la situation des actifs et l'arrêté des comptes sont en cours. C'est pourquoi une commission permanente complémentaire sera convoquée le 17 avril afin de renouveler les membres de Corrèze Habitat, dont une partie n'est plus élue et ne peut donc plus siéger. L'objectif vise à permettre au conseil d'administration de Corrèze Habitat de prendre des décisions valables pour avancer. Nous pourrons ainsi nous appuyer collectivement sur la situation réelle pour définir les pistes de travail et les conventions d'une éventuelle fusion. L'idée est posée, mais sa réalisation ne sera connue que dans trois mois.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 101

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE M. LE PAYEUR
DÉPARTEMENTAL POUR 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. LE PRÉSIDENT – Je tiens à saluer la concordance des comptes avec M. le payeur et l'excellente gestion de la trésorerie de la Corrèze, qui est l'une des meilleures de France. Avec un délai de paiement moyen d'environ dix jours après mandatement, et souvent moins, la performance est remarquable. Il est important que les entreprises qui ont réalisé le travail soient payées rapidement.

M. COMBY – Avant d'examiner les comptes administratifs 2025, nous devons valider la concordance des comptes de 2025 dressés par M. le payeur départemental pour nos quatre budgets : le budget général, le Centre départemental de l'enfance et de la famille, Corrèze Santé et Corrèze Autonomie. M. le payeur départemental a repris les titres de recette et les mandats émis dans les comptes 2025. Par conséquent, les comptes de gestion qu'il a dressés sont conformes à ceux du compte administratif de l'ordonnateur, qui est le Président du Conseil départemental. Nous devons donc valider cette conformité.

Le rapport n° 101 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 102COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2025

M. COMBY – Nous abordons maintenant le compte administratif 2025, déjà évoqué lors des orientations budgétaires il y a un mois. Comme cela a été mentionné, il s'agit de la première année de baisse de nos dépenses de fonctionnement, qui passent de 275,8 M€ à 272,7 M€. Il est préférable de raisonner hors fusion des sections pour comparer ce qui est comparable. Nos dépenses de 2025 ont ainsi baissé de 3,1 M€ par rapport à 2024. La plus grande part de nos dépenses, soit 70 % en incluant la masse salariale associée, concerne le pôle cohésion sociale. Nos efforts de gestion ont permis d'absorber les hausses dictées par des mesures gouvernementales, comme la CNRACL (900 000 €) et le prélèvement DILICO (1,4 M€). En contrepartie, certaines dépenses de 2024 n'ont pas été reconduites en 2025. Nous contribuons également au fonds de péréquation des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Pour rappel, la fusion des sections découle de la reprise de la section dépendance par l'ARS, alors qu'elle était à la charge des départements jusqu'à présent.

Concernant nos recettes de fonctionnement, leur dynamique est modérée, avec une augmentation de 4 M€. Les DMTO représentent 2,7 M€ de plus. Des recettes proviennent également de projets subventionnés par le Fonds Social Européen liés aux contrats d'assurance. En revanche, d'autres recettes baissent en raison de notre contribution au fonds de péréquation des DMTO, que nous percevons également. Au final, nous enregistrons 4 M€ de recettes supplémentaires. Un tiers de nos recettes de fonctionnement reste lié à la conjoncture économique, alors que la fraction de TVA qui a remplacé le foncier bâti est quasiment figée. Environ 18 % de nos recettes proviennent de concours financiers et de dotations de l'État également figés. Nos autres recettes sont soit fiscales soit liées à certaines missions.

En 2025, nous avons pu investir de manière importante, comme les années précédentes, grâce à une épargne nette de 57 M€, contre 41 M€ en 2024. Pour la troisième année consécutive, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Le Département a ainsi continué à se désendetter tout en maîtrisant ses coûts. Nos investissements en 2025 s'élèvent à 76,3 M€, avec 28 M€ pour les routes, plus de 20 M€ d'aides aux collectivités, 12,5 M€ pour les travaux dans les bâtiments, et plus de 4 M€ dans le cadre de la transition écologique. Je rappelle qu'il y a un peu plus de dix ans, les investissements du département de la Corrèze s'élevaient à 40 M€.

Le désendettement s'est poursuivi : la dette a été divisée par deux depuis 2015, passant de 360 M€ à 180 M€ fin 2025. Nous nous sommes désendettés de 29 M€ au cours de l'exercice passé, ce qui préserve nos soldes de gestion. Nos charges financières ont baissé de plus d'1 M€ : si notre dette diminue, les intérêts afférents aussi. Notre épargne nette est de 56 M€, l'encours est de 180,7 M€ et notre durée de désendettement serait proche de deux années si nous affectons la totalité de notre épargne brute au remboursement du capital de l'emprunt.

Au final, pour cette année 2025, nous avons été fidèles aux engagements pris lors du vote du budget primitif. Le Département est resté protecteur, notamment dans le cadre de ses missions sociales à l'égard des Corrégiens les plus fragiles. Il a continué à investir pour l'économie locale et a agi en responsabilité pour préserver les équilibres financiers et maintenir une capacité d'action suffisante dans l'intérêt de la Corrèze et des Corrégiens.

Le rapport n° 102 est adopté à la majorité par 27 voix pour, 10 contre, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

RAPPORT N° 103

RÉGIE CORRÈZE AUTONOMIE - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Mme MAURIN – Dans le cadre de notre service public départemental de l'autonomie, Corrèze Autonomie, nous avons créé une régie qui assure plusieurs missions stratégiques afin de répondre aux besoins des usagers corréziens et de leurs proches. Elle assure notamment l'évaluation des besoins et des plans d'aide pour le compte des caisses de retraite, ainsi que la gestion de la téléassistance et des appels au numéro unique. La régie joue un rôle central dans l'accompagnement des Corréziens les plus fragiles, auxquels elle garantit plus de simplicité, de proximité et de réactivité dans la réponse apportée. À cet égard, il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2025 de la régie, dont l'exercice se clôture sur un résultat annuel excédentaire de 534 138 €, portant le résultat cumulé à 987 928 €. Ces éléments témoignent de la consolidation du modèle économique de la régie et de sa montée en puissance au service de la politique départementale de l'autonomie.

Mme BOUCHETEIL – La régie Corrèze Autonomie présente des résultats globalement positifs. J'ai assisté au conseil d'exploitation le 4 mars dernier et les chiffres témoignent d'un service particulièrement sollicité et d'une activité 2025 importante. Le résultat 2025, bien que positif, s'affiche en baisse par rapport à 2024. La révision tarifaire à la hausse de 2025 a permis d'améliorer l'équilibre financier du service, sans pour autant augmenter le nombre d'abonnés. En effet, le nombre d'abonnés pour la téléassistance stagne depuis plusieurs années, après une baisse marquée en 2015 suite à l'augmentation du reste à charge pour les usagers.

La question de l'accessibilité financière, notamment pour les publics les plus modestes, reste posée. Le reste à charge pour les usagers peut paraître encore trop élevé, ce qui peut limiter l'attractivité du dispositif. Par ailleurs, seuls 45 % des investissements prévus ont été réalisés en 2025, en raison notamment d'une faible adhésion aux offres les plus innovantes qui nous avaient été présentées l'an dernier. Il est donc important d'assurer une meilleure adéquation entre les offres proposées et les besoins réels.

Le rapport n° 103 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 3 contre, 6 abstentions, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

RAPPORT N° 104

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Mme BARTOUT – Sur l'année 2025, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) a réalisé 12 429 journées d'hébergement et accompagné plus de 1 14 personnes. La tendance observée ces dernières années se confirme, avec un rajeunissement des mineurs accueillis et des profils de plus en plus diversifiés, marqués par des difficultés multiples : psychiques, fragilité sociale, parcours de vie complexe, troubles du comportement et handicap. Dans ce contexte, le CDEF poursuit ses missions d'accueil d'urgence et d'accueil temporaire, avec des durées de séjour en augmentation.

Concernant la section de fonctionnement, les charges pour 2025 s'élèvent à 3 071 008 €. Les recettes proviennent principalement de la dotation globale du Conseil départemental, à hauteur de 2 853 300 €. Compte tenu du solde antérieur positif, le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 366 339 €. Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 171 232 € et les recettes à 205 100 €. Compte tenu du solde antérieur positif, le solde cumulé d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 est de 525 759 €.

Le rapport n° 104 est adopté à la majorité par 27 voix pour, 10 contre, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

RAPPORT N° 105

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

M. COMBY – Concernant le compte administratif de Corrèze Santé, je précise que ce centre a été créé en septembre 2019 et qu'il compte actuellement sept antennes à Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac, Bort-les-Orgues et Uzerche. Nous disposons de 22 salariés en équivalent temps plein, avec 9 médecins. Le nombre d'actes s'est élevé à 42 751, un nombre relativement stable par rapport à 2024. En 2025, nous avons engagé une procédure pour harmoniser les pratiques et maintenir l'importance du centre de santé dans l'offre de soins de proximité en Corrèze.

La section de fonctionnement présente des dépenses de 2 341 234 €, dont l'essentiel (2 023 000 €) concerne les charges de personnel. Des charges à caractère général et de fonctionnement classique sont comptabilisées à hauteur de 252 994 €. Les recettes de fonctionnement, liées aux produits de l'activité et aux consultations des médecins, s'élèvent à 1 449 793 €. S'y ajoutent une aide de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de 625 000 € et une subvention d'équilibre du Département de 230 000 €. L'excédent de 2024 de 75 921 € a été repris, portant l'excédent de fonctionnement 2025 à 79 308 €. En investissement, les dépenses sont très faibles (1 331 €), et les recettes d'investissement sont liées à la FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée). La section d'investissement présente un excédent global de 186 690,64 €.

Le rapport n° 105 est adopté à la majorité par 37 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA
SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. COMBY – Concernant l'affectation des résultats 2025 des quatre budgets précédents, il est nécessaire de couvrir le besoin de financement de l'investissement lorsqu'il est déficitaire. Pour le budget principal, le déficit cumulé est de 75 436 000 €. Le besoin de financement de l'investissement est de 64 907 353 €. Sur un excédent de fonctionnement de 91 094 514 €, nous en affectons une partie (environ 64 M€) pour couvrir ce déficit. Il reste donc 26 187 160 € à reporter en recettes de fonctionnement pour 2026.

Concernant le budget du CDEF, l'excédent d'investissement de 527 759 € est reporté. La section de fonctionnement présente un excédent de 366 339 euros, dont nous affectons 100 000 € à l'investissement. Un solde de 266 339 € reste à reporter en recettes de fonctionnement pour 2026.

Pour Corrèze Santé, les excédents d'investissement (186 690 €) et de fonctionnement (79 208 €) sont reportés en 2026.

Enfin, pour Corrèze Autonomie, l'investissement présente un déficit de 147 070 €. Le fonctionnement affiche un excédent de 1 134 999 €. Nous ponctionnons 147 070 € pour couvrir le déficit d'investissement, laissant 987 928 € en recettes de fonctionnement pour 2026.

Le rapport n° 106 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF DU DÉPARTEMENT POUR 2026

M. COMBY – Le budget primitif 2026 du Département s'inscrit dans un contexte contraint, marqué par la perte d'autonomie fiscale. La perte du foncier bâti en 2020 et la perte de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sont censées être compensées par des fractions de TVA, mais ces dernières ne combleront pas le manque à gagner. Par ailleurs, les mesures décidées par l'État augmentent nos dépenses (revalorisations salariales, RSA). La loi de finances pour 2026 impose de nouvelles contraintes, avec un second prélèvement DILICO qui concerne 25 départements, dont la Corrèze fait partie à hauteur de 1,4 M€. Nous subissons toujours la hausse des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 900 000 € supplémentaires. Parallèlement, la recette octroyée par la taxe sur les sociétés d'autoroutes (TEITLD) est supprimée pour 2026. D'autres réductions sont à déplorer : la dotation de compensation de la réforme sur la taxe professionnelle, et le gel des fractions de TVA, la DGF (Dotation de Globale de Fonctionnement) qui n'est pas indexée sur l'inflation.

Face à l'ensemble de ces contraintes, nous proposons un budget de résistance et d'ambition pour conserver notre stabilité et faire preuve de responsabilité vis-à-vis des Corrégiens. Nous continuerons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, à assurer nos missions de solidarité sociale, à préserver un niveau d'investissement soutenu, à ne pas nous endetter et à réduire notre endettement de 10 M€, sans faire peser nos contraintes sur les Corrégiens. Nos orientations majeures sont de protéger durablement la Corrèze en aidant les communes, soit de façon directe soit par le biais de l'ingénierie territoriale ; en maintenant l'attractivité du territoire ; en agissant sur les infrastructures et les mobilités douces pour que la Corrèze reste un territoire connecté ; en veillant à la qualité de vie des habitants et de la jeunesse, notamment en soutenant la transition énergétique et écologique ; et en soutenant la vie associative, marqueur important de la dynamique corrézienne.

Nos priorités restent la solidarité, avec la préservation du modèle social corrézien visant à aider les personnes les plus vulnérables et à favoriser la politique d'insertion au service de l'emploi. Notre plan d'investissement restera ambitieux, à hauteur de 97,4 M€, pour les routes, la transition écologique, les bâtiments, les collèges. La cohésion sociale et la cohésion territoriale seront également prioritaires : nous demeurons le premier financeur des collectivités à hauteur de 21 M€. L'ensemble de ces ambitions seront réalisées dans la préservation de finances saines, afin de parvenir à 190 M€ de désendettement, cumulés depuis 2015.

Les grands chiffres du budget 2026 sont des dépenses de fonctionnement de 273,8 M€ et des recettes de fonctionnement de 338,1 M€, des dépenses d'investissement de 97,4 M€ et des recettes d'investissement de 15,2 M€ (stables par rapport à 2025). Nous limiterons l'encours de l'emprunt à 18 M€ et nous nous désendetterons de 10 M€. Pour équilibrer le budget, nous reprendrons 3,2 M€ sur nos provisions.

Nos dépenses de fonctionnement augmentent de 265 M€ à 274 M€, pour préserver le modèle social corrézien, ainsi que l'attractivité du territoire. Elles intègrent les nouvelles contraintes réglementaires (CNRACL, revalorisation du RSA, augmentation de la contribution au fonds de péréquation des DMTO, hausse des dépenses pour les ressources humaines + 2,2 M€, les satellites + 1 M€ et l'insertion + 600 000 €). Les dépenses liées à la cohésion sociale représentent 69 % de nos dépenses totales de fonctionnement (contre 70 % en 2025). Nos recettes de fonctionnement pour 2026 restent incertaines, notamment concernant les redevances des barrages ou les taxes sur les conventions d'assurances. En revanche, 1 M€ de plus est attendu sur le fonds des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), et 30 % du DILICO 1 nous seront reversés, soit 400 000 €. Si nous avons pu conserver le foncier bâti, nous aurions récolté 446,5 M€ sur les six dernières années. Mais la suppression de cette recette n'est compensée que par une fraction de TVA figée, qui nous fait perdre quasiment 20 M€ en six ans.

Les investissements s'élèvent à 97,4 M€, avec près de 27 M€ pour le réseau routier (17,4 M€ restant à réaliser pour la route solaire de Lubersac), 21 M€ pour les aides aux collectivités, 13,5 M€ pour les bâtiments et collèges (contre 12,5 M€ en 2025), 4,3 M€ pour les aides en faveur de l'habitat. Nos recettes d'investissement se stabilisent autour de 15,2 M€, avec la FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), la DESID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements), diverses subventions, la dotation des collèges.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

L'encours de la dette affichera 171,7 M€ fin 2026, avec des intérêts passés de 10 M€ il y a dix ans, à 4,3 M€ aujourd'hui.

S'agissant du tableau des équilibres financiers, nos recettes sont donc de 338 M€. Le résultat 2025 se situait à 26 M€, auxquels s'ajoutent 3 M€ de provisions antérieures. Les dépenses réelles de 274 M€ nous permettent de verser plus de 70 M€ à la section d'investissement. Compte tenu des différents éléments présentés, nous aboutissons à l'équilibre du budget 2026 avec des soldes de gestion préservés. L'épargne nette baissera par rapport à 2025, mais atteindra tout de même 36 M€. Notre durée de désendettement sera de moins de trois ans, ce qui traduit une bonne santé financière. En conclusion, notre budget 2026 sera fidèle à nos engagements, tourné vers l'avenir, avec un cap clair : agir en responsabilité et préserver notre liberté d'action pour les Corrèziens. Il s'agit donc d'un budget ambitieux pour faire avancer la Corrèze, toute la Corrèze.

Mme BOISSIERAS – Je précise que je m'exprime aujourd'hui en mon nom personnel, notre groupe Corrèze à Gauche n'ayant pas trouvé de position commune sur ce budget. J'ajoute que je ne pense appartenir ni à la famille des girouettes ni à celle des mollusques. Je mesure la chance de siéger au sein d'un groupe où chacun peut s'exprimer librement, faire part de ses divergences et les assumer.

Je ne reviendrai pas sur l'aspect technique du budget, dont les présentations par Francis Comby et Pierre Costes ont été extrêmement précises. Je remercie les services qui ont contribué à son élaboration. La bonne santé financière avérée de notre département résulte de dix années de gouvernance, dont j'ai parfois contesté les méthodes, relevé les insuffisances et l'iniquité. Cependant, elle vous permet aujourd'hui de soumettre au vote un budget solide et je partage avec vous cette phrase du rapport : « La vertu budgétaire est la condition de notre liberté d'agir ». L'an passé, vous nous annonciez un budget de combat. Il ne fut pas si rude au regard des résultats du compte administratif. Cette année, le rapport fourmille d'adjectifs remarquables. Investisseurs et ambitieux, je n'en doute pas. Protecteurs, utiles et responsables, nous en jugerons.

Vous inscrivez un effort de 8,16 M€ de dépenses supplémentaires sur le pôle de cohésion sociale et de 2,22 M€ sur les ressources humaines par rapport au réalisé 2025. Le budget traduit des intentions. Je souhaite qu'elles se concrétisent tant les besoins en matière d'autonomie et de maintien à domicile vont croissant. Je souhaite qu'elles se traduisent par des actions volontaristes envers les Corrèziens en perte d'autonomie, et celles et ceux qui les accompagnent au quotidien. Il faut agir. Comment s'exprime concrètement cette forte mobilisation annoncée ? Que signifie être présent au quotidien ? Il ne suffit pas de constater que nombre d'heures d'aide à domicile nécessaires ne sont pas effectuées faute de travailleurs, car nous en connaissons les causes. Parce que le quotidien, ce sont des difficultés croissantes à supporter la charge pour l'employeur et à vivre de son travail pour l'employé, et ce déjà bien avant le litre d'essence à 2,20 €.

Je ne vais pas, pour ma part, voter contre ce budget qui permet de maintenir le soutien aux associations culturelles et sportives, les aides aux communes, d'inscrire des mesures favorables aux ressources humaines, que d'autres collectivités souhaiteraient afficher et ne le peuvent pas. Je vais m'abstenir, Monsieur le Président, et je sais combien vous ne goûtez guère ce comportement que vous qualifiez de peu courageux. Cependant, bien que je n'apprécie pas non plus l'eau tiède, je suis une élue prudente. Votre volonté budgétaire ne saurait être de l'affichage. Elle doit se traduire par des actions concrètes, ce que nous devons constater au prochain compte administratif et auprès de nos concitoyens. Merci.

M. LABBAT – Je m'exprime en partie personnellement et en partie pour l'autre partie du groupe. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour vos propos respectueux en préambule.

Néanmoins, je précise que je ne suis ni une girouette, ni un mollusque, et un autre terme m'a beaucoup amusé : « boutiquier ». Je suis assez fier d'être un « boutiquier », et plus particulièrement un « boutiquier de gauche ». Nous sommes peu nombreux dans cette catégorie. Je ne suis pas dans le déni : les dernières élections municipales ont constitué une « roustie » pour la gauche. Si les « boutiquiers de gauche » ne tentent pas de devenir des franchisés, comme pourraient l'être les membres de Corrèze demain, je ne suis pas sûr que nous pourrions transmettre notre ADN de modérés.

Je constate qu'à cet instant, deux forces politiques pourraient se retrouver au second tour de l'élection présidentielle dans un an. Monsieur le Président, je sais que vous partagez ma volonté de nous voir mettre le même bulletin dans l'urne à cette occasion, et un bulletin qui ne serait pas blanc. J'espère, pour ma part, qu'il sera d'une couleur rosée modérée, et je sais que vous préférez le bleu-ciel. Je sais également que vous soutenez un candidat potentiel à cette élection présidentielle.

Nous allons voter contre ce budget non pas en raison de ses résultats financiers, mais pour indiquer aux Corrèziennes et Corrégiens notre différence entre la droite et la gauche. Si nous ne faisons pas un pas l'un vers l'autre au cours de l'année qui arrive, en prenant en considération nos politiques respectives, nous rencontrerons des difficultés à mettre le même bulletin dans l'urne. Nous allons voter contre ce budget, non parce que vous avez mal géré les affaires, mais parce que nous les aurions gérées différemment. Nous aurions probablement moins maîtrisé les dépenses sociales et moins désendetté pour accompagner davantage. Vous avez fait un choix politique fort, le nôtre aurait été différent.

Pour illustrer notre différence, je prendrai l'exemple de Corrèze Autonomie. Ce service s'autofinance grâce aux Corrèziennes et Corrégiens. Après un amorçage de plus de 600 000 €, il ne coûtera rien au Département cette année. Ce sont donc bien les habitants qui financent ce dispositif, mais tous ne disposent pas des mêmes ressources financières. Des services supplémentaires (dont des caméras) seront même proposés cette année, pour favoriser le maintien à domicile et veiller à la sécurité des personnes âgées. À l'inverse, Origine Corrèze (qui est certes une réussite), bénéficie d'un financement permanent de votre part, ce qui fait progresser nos entreprises, qui créent de la richesse, censée être récupérée collectivement « par ruissellement ». Cependant, à l'instar des Corrégiens qui financent Corrèze Autonomie, je pense que les entreprises bénéficiant d'Origine Corrèze pourraient apporter un retour sur investissement, maintenant que la marque est lancée. C'est là notre différence de politique : pour notre part, nous demanderions une participation des entreprises pour Origine Corrèze, afin de soutenir davantage Corrèze Autonomie, et rendre ainsi ses divers outils plus accessibles à ceux qui n'en ont pas les moyens. En effet, dans Corrèze Autonomie, il n'y a pas de « ruissellement », mais une personne bien accompagnée évite des dépenses de secours et de santé, ce qui représente une économie indirecte pour l'argent public. Un bon accompagnement engendre des dépenses en moins.

Voilà pourquoi, au vu de cet exemple précis et de nos différences, nous ne voterons pas le budget 2026.

M. LE PRÉSIDENT – J'entends parfaitement vos propos, encourageants pour notre démocratie. Nous pouvons effectivement faire évoluer notre conception du budget. Toutefois, je souhaite apporter deux précisions.

S'agissant de Corrèze Autonomie, sur 3 500 bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), 500 ont un reste à charge de zéro sur leurs heures à domicile. Il s'agit de tous ceux qui sont au minimum vieillesse. Cela constitue un point essentiel de la réforme que nous avons conduite pour aider les personnes les plus en difficulté. D'ailleurs, c'est ce qui nous avait amenés à demander deux choses, partagées avec quelques collègues du groupe de gauche : premièrement, qu'une partie de la CSG soit directement affectée au financement de ces mesures, pour disposer de recettes dynamiques et cohérentes avec notre mission. Deuxièmement, que l'on puisse moduler l'APA en fonction des revenus, une possibilité qui a été supprimée par la loi de 2016 portée par Marisol Touraine. Comme le pense également mon collègue du Cantal, et en opposition à la vision de certains membres de mon groupe ou d'autres présidents de département, nous pourrions être nettement plus efficaces si on nous laissait prendre des décisions localement. Certes, il faut un socle commun national garantissant une universalité, mais ce socle doit correspondre au minimum vital à garantir aux plus fragiles. A l'heure actuelle, le socle commun englobe tout le monde, ce qui pénalise les publics le plus dans le besoin. J'insiste sur le fait que 500 bénéficiaires avec zéro reste à charge sur 3 500 n'ont rien d'anodin.

Il faut faire attention à l'interprétation que peut occasionner vos propos, qui laissent à penser que ce que les usagers paient à Corrèze Autonomie est indu et génère des économies pour le Département. C'est faux. Par exemple, s'ils n'étaient pas chez Corrèze Autonomie pour la téléassistance, ils seraient chez Présence Verte ou au Crédit Agricole et paieraient le même prix, voire plus, sans que nous maîtrisions les données. La force de notre système vise à récupérer sur l'économie marchande ce que d'autres capteraient, afin de financer l'augmentation des aides. Cette année, les 700 000 € de plus pour l'APA seront financés par Corrèze Autonomie, sans impacter les impôts des Corrégiens.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

Concernant Origine Corrèze et l'attractivité du territoire, malgré l'argent injecté dans le tour de France et le salon Origine Corrèze pour l'élargir, nous n'augmentons les crédits supplémentaires que pour moitié grâce à l'efficacité, car nous demandons au salon Made in France et au salon de l'Agriculture une participation supérieure maintenant que l'opération est lancée, ce qui amortit notre engagement.

Je partage totalement vos propos, et je le redis à chaque budget : nous sommes presque tentés d'établir un budget commun. J'entends vos encouragements.

Le rapport n° 107 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 7 contre, 3 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT – Je tiens à remercier l'ensemble des services, le directeur des finances, le directeur général, ainsi que les chefs de service et tous les agents sur le terrain, pour leur travail collectif. En effet, si le Département peut continuer à assumer ses missions, c'est aussi grâce à leur sens des responsabilités.

RÉGIE CORRÈZE AUTONOMIE - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme MAURIN – Après deux années de mise en place et de stabilisation, l'année 2026 marque une nouvelle étape dans le développement de la régie, avec la modernisation du service et l'adaptation de son modèle économique. La régie déploie un nouveau catalogue d'offres de téléassistance autour de trois axes : la téléassistance à domicile, les solutions en mobilité et des dispositifs plus innovants pour anticiper les situations de fragilité. En parallèle, l'organisation interne se renforce avec des équipes consolidées, des référents métier et un cadre de fonctionnement clarifié. Des mesures de revalorisation salariale sont également mises en œuvre afin de renforcer l'attractivité des postes. Afin de poursuivre cette montée en puissance et de garantir un service de qualité aux Corrèziens en poursuivant la modernisation des équipements et des outils nécessaires au développement des nouvelles offres, il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2026 de la régie à hauteur de près de 3,5 M€ en exploitation et d'environ 1 M€ en investissement.

Mme BOUCHETTEL – 2026 s'annonce comme une année charnière. La perte du contrat avec la Fondation Partage et Vie représente une baisse de 150 000 € et va mécaniquement réduire le volume d'activité et d'appels traités. Comment anticipez-vous l'adaptation de l'organisation, notamment en termes de ressources humaines ? Les nouvelles offres vont dans le bon sens, mais leur succès dépendra de leur adéquation réelle aux besoins. Par ailleurs, la facturation des installations et du matériel ne risque-t-elle pas de créer un frein supplémentaire pour les publics les plus modestes ? L'articulation entre équilibre économique, adaptation de l'offre et accessibilité financière doit être au cœur de notre réflexion.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons anticipé la perte de l'appel d'offres de la Creuse, qui correspond à environ trois postes. Cependant, nous avons décidé de les conserver pour développer d'autres missions. Au centre d'appel, qui approche les 100 000 appels, le métier évolue grâce à la spécialisation, ce qui permet de faire bouger les effectifs et de conserver l'ensemble des équipes. Un poste va disparaître par manque d'adéquation, mais sera restauré si un besoin nouveau se fait sentir. Il n'y a donc pas d'impact direct sur les ressources humaines. Certes, cela génère moins de recettes, mais nous les chercherons sur d'autres projets. Nous ne sommes donc pas trop inquiets pour le prévisionnel 2026.

Concernant l'offre, nous devons être réactifs et l'adapter au besoin. Si quelque chose ne va pas, nous pourrions changer les règles rapidement en Commission permanente. Le fait d'avoir une personne dédiée au suivi nous permettra de tenir compte du retour du terrain et de réaliser des ajustements si nécessaire. C'est ce que nous avons fait avec Corrèze Autonomie : nous avons injecté ou déplacé des moyens pour répondre aux besoins. Il importe de conserver cette agilité.

Je salue l'ensemble du personnel de Corrèze Autonomie qui, malgré un certain isolement sur le site de Naves, démontre une dynamique positive. L'inquiétude s'éloigne.

Le rapport n° 108 est adopté à l'unanimité.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Mme BARTOUT – En cohérence avec notre politique de protection de l'enfance, le CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) poursuit en 2026 la mise en œuvre d'un accompagnement qualitatif et sécurisé au service des enfants, des jeunes et des familles accueillis.

À cet effet, le budget 2026 prévoit une section de fonctionnement de 3 369 972 €, dont 80 % affectés aux dépenses de personnel. L'équilibre du fonctionnement est assuré principalement par la dotation globale provenant du budget principal du Département pour un montant de 3 030 000 €. La hausse de cette dotation est essentiellement liée à l'évolution des charges découlant de l'inflation et des prestations extérieures ; aux effets des mesures réglementaires et statutaires applicables à la fonction publique et hospitalière ; à la création d'un poste d'infirmier afin de répondre à l'évolution des besoins de santé des jeunes accueillis ; à la prise en charge directe de certaines charges d'assurances ; et à l'augmentation des dotations aux amortissements. Ces évolutions se trouvent cependant en partie compensées par des ajustements de gestion permettant de contenir l'évolution des charges.

Par ailleurs, la section d'investissement s'élève à 859 101,78 €, soit 39 % consacrés à des opérations structurantes : mise en conformité de la sécurité, amélioration énergétique, rénovation des hébergements et déploiement de la vidéoprotection.

Enfin, je vous propose de fixer le prix de journée moyen pour 2026 à 238,36 € pour les bénéficiaires des autres départements.

Le rapport n° 109 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ - BUDGET PRIMITIF 2026

M. COMBY – Le budget 2026 de Corrèze Santé vise à consolider et moderniser son fonctionnement, améliorer la lisibilité, l'organisation, l'optimisation et l'efficacité du service, pour tendre vers une autonomie financière maîtrisée. Les chiffres s'avèrent très proches de ceux du compte administratif 2025.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2,344 M€, principalement constituées des charges de personnel à hauteur de 2 M€ (médecins, assistants médicaux, agents administratifs et financiers). Les recettes proviennent des consultations (1,424 M€), d'une aide de la Caisse primaire d'assurance maladie (500 000 €), du report de 2025 et d'une subvention d'équilibre estimée à 300 000 €.

La section d'investissement est proposée à hauteur de 239 990 €, pour quelques agencements et achats de matériel pour divers sites. Côté recettes, le solde d'exécution 2025 était de 186 690 €.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit là aussi de rationalisation. Je reste néanmoins inquiet sur la situation des médecins en Corrèze, qui demeure très fragile, même si elle s'améliore. Le Centre de santé couvre un secteur sensible et sans lui, la situation serait encore plus compliquée. Nous devons redoubler d'efforts pour être attractifs vis-à-vis des médecins.

Le rapport n° 110 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX 2026 : TAUX DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Mme CHAMBON – Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 % est resté inchangé depuis 2012. Cette taxe finance les actions liées aux espaces naturels sensibles et au fonctionnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). La réforme nationale de 2022 a modifié les modalités de perception de cette taxe et transféré sa gestion aux directions départementales des finances publiques. Au niveau national, le reversement de la part départementale a diminué significativement depuis 2024, et la tendance s'est confirmée en 2025. La Corrèze s'inscrit dans cette évolution, avec une recette passée de plus de 1,1 M€ en 2023 à 282 388 € en 2025.

Afin de tenir compte de cette baisse tout en maintenant le soutien au CAUE et aux actions pour les espaces naturels sensibles, je vous propose la répartition suivante pour 2026 : 53,12 % pour le CAUE et 46,88 % pour les espaces naturels sensibles.

Mme BOISSIERAS – Je comprends la position du directeur du CAUE qui se satisfait de cette baisse limitée de 50 000 € de la taxe d'aménagement, alors que dans plusieurs départements, les CAUE disparaissent faute de financement. Cependant, je maintiens mes positions antérieures et conteste l'attribution de cette taxe. J'espère que nous saurons bientôt comment le reliquat nous sera versé. En effet, faire du CAUE la variable d'ajustement ne nous convient pas. Je voterai donc contre.

Le rapport n° 111 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 10 contre.

SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme MEUNIER – La transformation numérique demeure un levier stratégique incontournable pour renforcer l'efficacité de la collectivité et la performance du service rendu aux usagers. L'ambition est de bâtir une organisation plus agile, plus performante et résolument tournée vers l'avenir. Doté d'un budget de 5,86 M€ pour 2026, qui se décompose en 4,18 M€ en investissement et 1,68 M€ en fonctionnement, le Département poursuit une transformation numérique progressive et maîtrisée, fondée sur des priorités claires.

La première priorité concerne la consolidation de nos infrastructures. Le Département dispose désormais d'un socle technique robuste, notamment grâce à son centre de données à Tulle et aux infrastructures de Corrèze Autonomie. Les moyens consacrés à la cybersécurité sont renforcés afin de faire face à des risques en constante progression.

La deuxième priorité vise à améliorer les services publics. Cela se traduit par le développement des services en ligne, avec 10 000 demandes traitées en 2025 via le portail départemental, et la dématérialisation de nouvelles démarches, notamment à destination des communes. Cela concerne également l'équipement numérique performant et innovant des collèges, dont le déploiement sera achevé en 2026 avec des outils modernes et un accès généralisé au très haut débit. En interne, nous poursuivons la modernisation des outils métiers afin de faciliter le travail des agents et d'améliorer l'efficacité des services.

Enfin, la troisième priorité porte sur l'innovation. Le Département engage une démarche tournée vers l'avenir et les nouvelles technologies, notamment en matière d'intelligence artificielle, dans un cadre sécurisé et maîtrisé. Ce budget traduit ainsi la volonté du Département de faire du numérique un outil de service public plus simple, plus efficace et plus proche des Corrégiens.

Le rapport n° 112 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme DUBOST – Comme depuis 2022, le budget 2026 consacré aux ressources humaines s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la masse salariale, liée à des mesures gouvernementales conséquentes, décidées sans concertation avec les collectivités locales et sans compensation financière de la part de l'Etat. Afin de concilier responsabilité budgétaire, modernisation de la fonction RH et accompagnement des agents, il vous est proposé de poursuivre et d'amplifier les actions engagées, avec un budget de 66,3 M€ en dépenses de fonctionnement et 3,8 M€ en recettes.

L'attractivité de la collectivité demeure un axe prioritaire, à travers le renforcement de la formation, le développement de l'apprentissage et des stages, ainsi que les actions en faveur de la qualité de vie au travail et de la modernisation des outils. Le dialogue social, particulièrement mobilisé ces dernières années, continuera d'accompagner les évolutions et les projets structurants de la collectivité. Enfin, la Direction des ressources humaines poursuit la modernisation de ses outils et de ses processus, notamment à travers la dématérialisation et la sécurisation des systèmes d'information.

Mme BOUCHETEIL – Nous constatons un manque de visibilité sur les réorganisations en cours, notamment dans les collèges et à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous ne sommes pas opposés par principe aux réorganisations, mais celle de l'ASE semble durer depuis 2015. Concernant les collèges, des fermetures de postes sont annoncées, de même que des réorganisations d'emploi du temps des agents. Nous aimerions obtenir davantage d'informations, car il nous semble difficile de cautionner des choses que nous ne connaissons pas.

Mme TAURISSON – Nous sommes actuellement en pleine élaboration de la carte scolaire. Il semble donc préférable d'attendre une stabilisation des prévisions de l'académie, qui n'en est qu'au tout début de ce processus. S'agissant de la réorganisation des agents des collèges et les postes d'agents d'accueil, de nombreux facteurs interviennent, comme la pyramide des âges et les départs à la retraite.

Le rapport n° 113 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 10 contre.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 28 FÉVRIER 2026

Mme CHAMBON – Les tableaux des emplois budgétaires constituent l’outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent tout au long de l’année les créations, suppressions ou modifications de postes nécessitées par les besoins de fonctionnement des services. Les tableaux qui vous sont présentés intègrent les ajustements au 28 février 2026. Aucune évolution n’est à signaler pour la Régie Corrèze Autonomie ni pour le Centre départemental de santé.

Le rapport n° 114 est adopté à l’unanimité.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - MISE EN ŒUVRE DU VOTE ÉLECTRONIQUE

Mme DUBOST – Les élections professionnelles du 10 décembre 2026 permettront de déterminer la représentativité syndicale et la composition des instances de dialogue social au sein de la collectivité. Afin de faciliter la participation des agents et de sécuriser l'organisation du scrutin, le recours au vote électronique est envisagé. Encadré par le décret du 14 novembre 2017, ce dispositif garantit la confidentialité, la fiabilité et la transparence du vote, sous le contrôle des organisations syndicales. Il prévoit un accès simple et continu au vote, une authentification sécurisée et un accompagnement des agents. Il vous est donc proposé d'accepter le recours au vote électronique et d'en valider les modalités d'organisation.

Le rapport n° 115 est adopté à l'unanimité.

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme BUISSON – Depuis plusieurs années, le Département a fait de la transition écologique un axe structurant de son action, au service de son attractivité, de la solidarité et de la résilience face au changement climatique. Elle répond aussi aux crises énergétiques qui impactent le pouvoir d'achat des Corrèziens et notre souveraineté. Dans ce contexte, le programme Corrèze Transition Écologique poursuivra en 2026 son déploiement autour de quatre priorités : la gestion de l'eau, le développement des énergies locales, le soutien à l'agriculture et la biodiversité.

S'agissant de la ressource en eau, le Département engage la mise en œuvre opérationnelle du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE), qui comprend 120 actions structurantes. Celles-ci incluent des expérimentations de soutien d'étiage, la création d'un observatoire de l'eau et des sols, et la poursuite du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vézère-Corrèze. Le Département accompagne également le développement de la filière aquacole en soutenant sa structuration et sa pérennité, notamment par des aides à la mise aux normes des étangs, contribuant ainsi à une gestion durable de la ressource et au maintien de l'activité économique locale. Ces actions représentent près de 930 000 € en investissement et 347 000 € en fonctionnement.

En matière énergétique, la collectivité poursuit le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation locale. Un investissement de 18,8 M€ est prévu pour le projet d'ombrière photovoltaïque de la déviation de Lubersac, dont la mise en service est attendue en 2027. Pour commercialiser cette énergie, nous proposons de créer l'EPIC Corrèze-Energies, dotée de 650 000 € en fonctionnement, qui devrait générer 1,2 M€ de recettes par an dès 2027. Cette stratégie s'inscrit dans le programme Corrèze-Bouclier énergétique, qui vise à produire et consommer localement pour protéger les habitants de la volatilité des prix de l'énergie.

Le Département renforce aussi son accompagnement de l'agriculture corrézienne, en consacrant près de 700 000 € à l'adaptation des exploitations, à l'innovation, aux circuits courts et à la transition environnementale. Nous poursuivons également le déploiement du plan Corrèze santé animale, entamé en 2022 et dont le bilan positif a été présenté lors de la dernière séance. Le soutien aux organismes professionnels et aux associations œuvrant en faveur de l'activité agricole, contribuant à la structuration des filières et à la vitalité du tissu rural, est maintenu. Ces actions représentent 966 500 € en investissement et 646 200 € en fonctionnement, soit un effort global de 1,61 M€ en faveur de l'agriculture.

Enfin, nous poursuivons notre action en faveur de la biodiversité et du cadre de vie, notamment à travers la valorisation de la réserve départementale d'Argentat. Un équipement d'accueil du public sera créé, les actions éducatives développées et le suivi scientifique renforcé. Le soutien aux initiatives locales en faveur de l'environnement est également maintenu, en accompagnant les collectivités et les associations qui concourent à l'amélioration du cadre de vie. Ces actions représentent 228 000 € en investissement et 231 400 € en fonctionnement.

Le budget global 2026 pour la transition écologique traduit une montée en puissance inégalée pour un département. Ce choix d'investissement illustre la volonté du Département de faire de la transition écologique une opportunité de développement, de souveraineté et de solidarité territoriale. Afin de mettre en œuvre toutes ces orientations, il vous est proposé d'allouer au programme Corrèze Transition écologique un budget global de 22 780 760 €, dont 20 906 000 € en investissement et 1 874 660 € en fonctionnement. Vous noterez donc que le budget d'investissement, hormis l'ombrière photovoltaïque, est cette année supérieur au budget de fonctionnement en matière de transition écologique. C'est un trait caractéristique de cette politique de transition écologique, qui est une politique d'investissement et donc une politique d'avenir. Ce sont donc près de 22,8 M€ en engagés en 2026 pour agir sur l'eau, l'énergie, l'agriculture et la biodiversité. La Corrèze poursuit donc une politique de transition d'ampleur au service de son territoire et des Corrèziens, avec la volonté ferme d'investir pour son avenir, car chaque euro investi aujourd'hui pour la transition écologique est une promesse pour demain.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

M. LABBAT – Nous voterons pour ce rapport et nous saluons les actions menées en faveur de la transition énergétique et de la gestion de l'eau. J'aurais souhaité obtenir des précisions concernant les annonces du Président sur la réserve de 10 millions de mètres cubes en tête de la Vézère et celle de 50 millions de mètres cubes au pont d'Arpiat. De même, les sujets évoqués concernant les STEP et autres projets similaires seront-ils englobés dans le Plan départemental de gestion de l'eau (PDGE) ou traités séparément ? En effet, il me semble que le PDGE devient un dispositif très conséquent, et il serait donc intéressant de savoir si ces projets seront dissociés ou intégrés dans une approche globale.

Mme BUISSON – Le PDGE constitue une stratégie globale, comme nous l'avons toujours annoncé. Il s'agit d'une démarche collective et pluriannuelle qui intègre les contributions de tous les acteurs. Elle reste également évolutive pour s'adapter aux apports des partenaires et aux visions prospectives indispensables dans le domaine de l'eau. L'eau et l'énergie sont les deux piliers de l'avenir de la Corrèze. Le sujet des réserves d'eau constitue le point culminant de notre stratégie de préservation pour l'ensemble du territoire, y compris pour les départements en aval. Il fait donc bien partie intégrante de cette stratégie. Un suivi transparent sera assuré dans le cadre du PDGE au sein de cette assemblée concernant les choix à opérer au fur et à mesure des résultats des études. Nous l'avons déjà fait pour l'étude interdépartementale lancée il y a deux ans, et dont nous avons présenté les résultats conjointement avec les autres départements il y a environ un mois. Des points d'étape réguliers seront organisés pour nous permettre d'avancer, de saisir les opportunités et de valoriser nos atouts, conformément aux objectifs du PDGE sur la mobilisation de nos ressources. La question de ces réserves est un axe très clair du plan, que nous activerons dès que possible.

M. LABBAT – À titre personnel, je serai à vos côtés et je me satisfais de la politique engagée.

M. BOUZON – Je voterai également en faveur de ce rapport. Un petit clin d'œil concernant la filière aquacole : le rapport ne mentionne plus de quantité de poissons. Il n'y a plus de poissons.

Le rapport n° 116 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Vous trouverez dans ce rapport les différentes décisions prises par le Président au titre des délégations consenties par l'Assemblée départementale.

Acte est donné.

Mme MAURIN – En tant que protecteur de l'ensemble des Corrèziens et chef de file des solidarités, le Département s'attache à garantir un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de grand âge, de dépendance ou de handicap, ainsi qu'à leurs aidants. Dans un contexte marqué par un vieillissement démographique particulièrement prononcé, plus de 36 % des Corrèziens ayant plus de 60 ans, et par des contraintes financières persistantes, la Corrèze choisit de préserver son modèle social en maintenant un haut niveau d'engagement en faveur des plus vulnérables.

Le budget 2026 de la politique de l'autonomie, d'un montant de plus de 86,2 M€, traduit cet engagement constant et s'articule autour de trois priorités, conformes au schéma départemental de l'autonomie voté par notre assemblée lors de la dernière séance plénière : le maintien à domicile, l'accompagnement en établissement et la prévention de la perte d'autonomie.

Concernant le maintien à domicile, le Département confirme une priorité forte, avec plus de 17 M€ consacrés aux personnes âgées, dont 14,2 M€ au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile. Cet effort s'accompagne d'un soutien renforcé aux services d'aide à domicile, notamment via la dotation complémentaire « bonus qualité », qui vise à améliorer la qualité de l'accompagnement et à rendre les métiers plus attractifs. Pour les personnes en situation de handicap, plus de 12 M€ sont également mobilisés pour le maintien à domicile, notamment via la prestation de compensation du handicap et les dispositifs d'accompagnement à la vie autonome.

S'agissant de l'accompagnement en établissement, le Département poursuit son engagement en faveur de l'accueil en structure, avec plus de 14,8 M€ pour les personnes âgées, dont 13,2 M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Pour les personnes en situation de handicap, les crédits atteignent plus de 40 M€, dont 37 M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement, traduisant l'effort important de la collectivité pour garantir un accompagnement adapté à chaque parcours de vie.

Enfin, concernant la prévention de la perte d'autonomie, plus de 1 M€ y sont consacrés, à travers notamment la Conférence des financeurs et le développement d'actions territoriales au plus près des besoins des Corrèziens. De nouvelles initiatives continuent de se déployer, comme le programme Corrèze Prévention visant à mieux anticiper les situations de fragilité.

Au total, ce budget traduit une réalité claire : la politique de l'autonomie constitue l'un des piliers majeurs de l'action départementale. Dans un contexte de forte progression des besoins, la Corrèze fait le choix d'un engagement maintenu et structuré pour accompagner les personnes âgées, soutenir les personnes en situation de handicap et renforcer la prévention. C'est le sens de ce budget qui affirme notre volonté de garantir un accompagnement humain de proximité et durable pour les Corrèziens les plus fragiles. Face au vieillissement de sa population, la Corrèze anticipe et consacre plus de 86 M€ de son budget pour garantir un accompagnement digne et adapté entre maintien à domicile, accueil en établissement et prévention de la perte d'autonomie.

Mme BOUCHETEIL – Le budget Autonomie 2026 s'inscrit dans un contexte que nous connaissons tous, celui d'un vieillissement de la population corrézienne. Aujourd'hui déjà, plus d'un tiers des Corrèziens ont plus de 60 ans et cette part va continuer d'augmenter fortement dans les années à venir. Plus de personnes âgées, plus de situations de dépendance, plus de besoins à accompagner. Le rapport le dit d'ailleurs clairement, les besoins augmentent. Sur ce point, nous partageons le diagnostic. Mais quand on regarde le budget, les dépenses globales diminuent.

Sur l'APA à domicile, certes, le budget remonte en 2026, mais essentiellement du fait des dispositifs imposés par l'État, comme la revalorisation du tarif plancher pour les aides à domicile. Dans le même temps, alors que le nombre de personnes âgées augmente, que les situations de dépendance augmentent, le nombre de bénéficiaires APA, lui, diminue. C'est incompréhensible. 5 113 bénéficiaires APA en 2015, 3 586 bénéficiaires en 2020,

REUNION DU 3 AVRIL 2026

3 461 bénéficiaires en 2026. Dans un département où le nombre de personnes âgées augmente, où les situations de dépendance sont plus nombreuses, comment expliquez-vous la baisse du nombre de bénéficiaires APA à domicile ?

Si on peut regretter que l'État ne compense pas assez cette mesure, sa contribution via la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) augmente d'année en année. En 2020, le Département a perçu de la CNSA 15,6 M€, et 25 M€ en 2024, soit plus de 10 M€ supplémentaires tout de même.

Sur les services d'aide à domicile, quelles mesures d'attractivité pour les salariés du domicile prévoyez-vous ? Qui aide les aides à domicile, notamment afin de traverser la crise du prix du carburant et les problèmes de frais kilométriques ? Je lisais aussi dans La Vie corrézienne d'aujourd'hui que vous avez été sollicité sur ce point par l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), ainsi que sur les difficultés que rencontrent les aides à domicile quant à leurs frais de déplacement, compte tenu de la crise. Qu'allez-vous leur répondre ?

Si le maintien à domicile est largement affirmé, ce que nous partageons, cela suppose un soutien renforcé à ces services, dont on sait qu'ils constituent un pilier essentiel de notre système d'accompagnement. Mais il ne peut fonctionner que si les services sont renforcés, si les métiers sont attractifs et si les heures sont réellement effectuées. Le rapport indique lui-même que des dizaines de milliers d'heures ne seraient pas réalisées. Les professionnels manquent et les services étaient déjà sous tension avant la crise du carburant. Au-delà des heures non réalisées, ce sont les familles qui doivent compenser et on oriente de plus en plus vers des solutions moins coûteuses, comme l'emploi direct ou les aidants familiaux. Le dispositif AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze) n'a pas permis de résoudre les difficultés de recrutement. L'an dernier, 100 000 € étaient inscrits au budget pour l'AMAC. Qu'en est-il pour 2026, car je ne vois rien ?

Encore une fois, nous ne contestons pas le diagnostic ni les objectifs. Nous nous posons simplement la question des moyens consacrés à cette politique.

M. LE PRÉSIDENT – Je souhaite apporter quelques clarifications.

Premièrement, nous ne rejetons aucun dossier d'APA éligible. La baisse du nombre de bénéficiaires signifie peut-être que moins de personnes en font la demande, mais nous ne maîtrisons pas ce facteur.

Concernant l'attractivité des métiers, notre priorité actuelle demeure d'éviter la faillite des structures, souvent gérées de manière précaire. Nous avons récemment stabilisé la situation d'Osmose. Un autre enjeu consiste à favoriser les temps pleins et à faire accepter le travail en horaires décalés aux familles, afin de maximiser le nombre d'heures. Je tiens à préciser que je suis, en tant que représentant du Département, étanche aux revendications salariales ou sur le coût du carburant des salariés des services d'aide à domicile. Ces questions relèvent de la responsabilité de leur employeur, et non du Département. Si le prix de journée doit être revalorisé, nous l'examinerons, mais les revendications salariales ou portant sur le coût du carburant ne doivent pas nous être adressées.

S'agissant du prix de journée, les structures ayant signé un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et bénéficiant du bonus qualité, ont l'obligation de ne pas modifier leurs tarifs pendant trois ans. Ce n'est pas aux départements de répondre aux revendications des salariés du secteur, d'autant que nous n'en avons pas les moyens. C'est à l'employeur de faire le nécessaire. En revanche, j'ai invité le syndicat des salariés à faire front commun avec nous auprès de la CNSA pour obtenir une dérogation à la règle des trois ans. Le syndicat étudie la question. Je réunis l'ensemble des services d'aide à domicile le 15 avril pour remettre les choses à plat. Pour être totalement transparent, je ne suis pas certain de l'effectivité des heures réalisées. J'ai même la quasi-certitude que nous payons plus d'heures qu'il n'en est effectué. Cela signifie que l'écart de 23 ETP non réellement réalisés est en fait plus large, puisque les services sont en outre surpayés. En effet, certains modifient manuellement jusqu'à 89 % des heures pointées, ce qui semble pour le moins surprenant. Il convient donc d'être prudent avant de formuler des critiques, car des recadrages pourraient s'avérer légitimes et nécessaires.

Concernant les autres modes d'accompagnement, il n'existe aucune consigne de nos services pour les privilégier. Cependant, face à l'incertitude, de nombreux auxiliaires de vie préfèrent se mettre à leur compte, ce qui représente un défi pour les services d'aide à domicile (SAAD) qui perdent ainsi leurs meilleurs éléments.

Enfin, sur la comparaison avec d'autres départements, il est faux de dire que nous ne soutenons pas les plus fragiles. Nous sommes le seul département à appliquer une tarification sociale à l'APA qui aboutit à un reste à charge nul pour les personnes sous certains seuils. De plus, notre modèle, qui privilégie le service prestataire à plus de 60 %, est plus coûteux que celui de la Haute-Vienne, qui recourt très majoritairement au CESU. Nous pourrions réaliser des économies en changeant de modèle. Nous devons passer un deal avec les SAAD, que nous avons installés dans un certain confort : soit chacun prend ses responsabilités et assume ses missions, soit nous basculerons vers le CESU. Le modèle social corrézien présente de véritables spécificités par rapport aux autres départements : nous maintenons la forme de service la plus onéreuse. Un service mandataire coûte au maximum 18 €/heure, tandis que les autres atteignent 25 à 30 €/heure.

Quant au classement des départements, il est vrai que la Corrèze n'est pas en tête pour le montant de l'APA par habitant. Cependant, il faut noter que des départements socialistes comme la Nièvre, la Haute-Vienne, l'Ariège ou le Lot se situent tous en dessous de nous. Par ailleurs, la comparaison ne doit pas se limiter à l'APA. Ainsi, le département de la Vendée, trois fois plus peuplé que la Corrèze, dispose de moitié moins de personnel que notre service Corrèze Autonomie pour le travail de terrain. En conséquence, en intégrant la masse salariale, notre position s'avère bien plus favorable. Certes, la situation n'est pas parfaite. L'augmentation des heures non réalisées demeure préoccupante et nous devons nous pencher sur le sujet sans nous limiter à des constats statistiques. Je suis également inquiet de l'évolution de notre pyramide de l'emploi : au regard du nombre de départs en retraite, si de nouvelles entreprises ou habitants ne s'installent pas en Corrèze dans les années à venir, nous passerons de 92 000 actifs à 78 000. De nombreux métiers seront concernés, y compris le secteur de l'aide à domicile.

M. LABBAT – Nous ne vous accusons pas de ne rien faire ; nous indiquons simplement que nous ferions différemment et davantage, au détriment d'un désendettement qui serait alors moins rapide. Par ailleurs, vous n'avez pas répondu sur le dispositif AMAC.

M. LE PRÉSIDENT – Le dispositif AMAC a parfaitement répondu à ses objectifs, même s'il ne les a pas atteints en totalité. Il a permis de générer 75 recrutements sur un objectif de 100 à 120, incluant les prévisions d'accroissement des besoins. Le problème aujourd'hui reste que les services d'aide à domicile souhaitent développer des dispositifs « propriétaires ». Le modèle AMAC reposait sur un principe collectif, avec des ambassadeurs et tuteurs financés pour le bénéfice de tous, ce que les structures tolèrent difficilement. Elles préfèrent donc recréer leurs propres systèmes, qui sont moins efficaces. En conséquence, soit nous adoptons un modèle collectif où chacun joue le jeu, soit les structures doivent démontrer que leur propre modèle s'avère plus vertueux. Nous en discuterons le 15 avril, et je pense que nous aboutirons à un modèle mixte. En effet, aujourd'hui, les grands services d'aide à domicile se regroupent, changent de nom, et optimisent leurs finances, mais cela ne crée pas d'heures de travail supplémentaires sur le terrain. Pourtant, le moment venu, il conviendra de trouver les salariés nécessaires.

Le rapport n° 201 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 7 contre, 3 abstentions.

POLITIQUE DE PRÉVENTION, ACTION SOCIALE ET PLAN AMBITION SANTÉ BUDGET PRIMITIF
2026

Mme MAURIN – En tant que chef de file de l'action sociale, le Département s'attache à répondre aux besoins des Corrégiens, à garantir un accès à des services de proximité et à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé. Cette action repose sur trois priorités : l'accueil et l'accompagnement du public au sein des maisons de la solidarité départementale ; une meilleure prise en compte des parcours individuels grâce à des outils partagés ; le renforcement de la coordination avec les partenaires pour fluidifier les parcours.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'affecter pour 2026 un montant de 551 500 € aux dépenses d'accompagnement social réalisé par les travailleurs sociaux et les partenaires du Département. Par ailleurs, les enjeux de santé constituent un axe majeur de notre politique sociale. Le Département poursuit ainsi le déploiement du plan Corrèze Ambition Santé, afin de renforcer l'accès aux soins et d'améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. À ce titre, 685 000 € sont consacrés au fonctionnement de Corrèze Santé et au financement des dispositifs d'attractivité. Depuis la mise en œuvre du plan, 27 bourses médecins et 13 bourses d'infirmiers en pratique avancée ont été attribuées, permettant l'installation effective de 11 médecins et 10 infirmiers en pratique avancée sur le territoire corrézien. Le Département soutient également les déplacements des étudiants avec 358 aides accordées depuis la création du dispositif, dont 176 en 2025.

Au total, le budget 2026 proposé pour la prévention, l'action sociale et le plan Ambition Santé s'élève à 1 236 500 €.

Mme BOUCHETEIL – Nous voterons en faveur de ce rapport. Je note cependant que le budget concernant les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) diminue sensiblement chaque année.

M. LE PRÉSIDENT – En réalité, le nombre de MASP augmente, mais la prestation nous coûte deux fois moins cher. Je crois me souvenir que le coût d'une MASP est passé d'environ 13,50 € à environ 6 €. Nous en faisons donc plus, mais elles nous coûtent moins cher, ce qui relève de la politique d'efficacité que nous avons fixée aux services.

Le rapport n° 202 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - BUDGET PRIMITIF 2026

M. SOLER – Depuis plusieurs années, le Département déploie une politique volontariste en faveur de l'accès à l'emploi et à l'insertion de tous les Corrégiens, fondée sur un accompagnement personnalisé et une logique de droits et de devoirs. Dans ce cadre, les résultats observés confirment la pertinence de la stratégie départementale avec un taux de chômage de 6 % inférieur aux moyennes régionale et nationale et au taux de contractualisation proche de 90 %. Le Département garantit un suivi individualisé et effectif des bénéficiaires du RSA, participant ainsi à la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA de 8 % en un an.

Aujourd'hui, le budget 2026 s'inscrit dans un contexte de transformation des politiques de l'emploi, marquée par l'entrée en vigueur de la loi « Plein emploi », mais également par une évolution du profil des bénéficiaires, désormais plus éloignés de l'emploi et confrontés à des freins multiples. Pour cette année, le Département poursuivra le développement et le déploiement de sa politique départementale de l'emploi 2025-2028 en renforçant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et en consolidant le lien avec un tissu économique social. Il continuera notamment de développer des actions de coaching social et professionnel visant à lever les freins à l'emploi et à sécuriser les parcours d'insertion dans une logique d'accompagnement modulable et de proximité. La sectorisation de la cellule d'examen des parcours permettra également d'améliorer le suivi des contrats d'engagement réciproque et d'adapter plus finement les réponses aux besoins des territoires.

Toutefois, ce budget s'inscrit dans un contexte de vigilance marqué par l'évolution des profits, des effets des réformes nationales, notamment le dispositif de suspension-remobilisation, ainsi que par la revalorisation régulière de l'allocation qui impacte directement les équilibres financiers. Au total, pour 2026, je vous propose d'allouer à notre politique de l'emploi et de l'insertion un budget de près de 23 M€.

Mme TAYSSE – Concernant l'insertion, vous affichez des résultats défiant toute concurrence avec un ratio de bénéficiaires du RSA à hauteur de 2,4 % contre 5,2 % au plan national. Cependant, les rapports ne mentionnent jamais les radiations ni les personnes sorties du dispositif sans solution, ce qui est représentatif de la différence entre la droite et la gauche : je ne pense pas qu'on soit bénéficiaire du RSA par vocation, une caricature populiste indéfendable. Nous nous réjouissons que la loi impose un rétablissement rétroactif des droits si les bénéficiaires respectent leur contrat. Vous étiez partisan de la « peine maximale », en réduisant de 80 % l'allocation en cas de non-respect de l'engagement. Je pense qu'une plus grande tolérance s'avère nécessaire, d'autant que, comme l'a souligné le rapporteur, les bénéficiaires du RSA font face à de nombreux freins au retour à l'emploi. Il convient donc de porter un œil attentif à leurs vulnérabilités afin d'éviter les sorties « sèches » et de ramener vers l'emploi tous ceux qui en sont aujourd'hui très éloignés.

M. LE PRÉSIDENT – Nous faisons preuve de bienveillance. Une suspension de 80 % n'empêche pas de reprendre les personnes en charge par la suite, mais cela les incite à se mobiliser. C'est un peu comme avec la SNCF et les contrats avec la Région : sous la menace de perdre le marché face à Transdev, ils ont soudainement trouvé 70 M€.

M. SOLER – Effectivement, les freins sont nombreux, couvrant les champs sociaux, sanitaires et professionnels. Cependant, le RSA ne constitue pas une question de droite ou de gauche, mais un enjeu général d'accompagnement adapté. En 2025, le taux de sortie favorable a dépassé 38 %, ce qui signifie que ces personnes ont bénéficié d'un parcours complet vers l'emploi, un stage ou une resocialisation. En effet, il existe plusieurs étapes à franchir avant de réintégrer une profession. J'ajoute pour conclure que certains mollusques sont excellents et sont dotés de solides coquilles.

Le rapport n° 203 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

M. LE PRÉSIDENT – Je souhaite revenir sur la question de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), car c'est un sujet majeur. Nous suivons ce dossier de très près. Mercredi dernier, nous avons effectué un point de situation avec les services. Plusieurs actions ont été menées : plusieurs changements au sein de la direction, qualité resserrée du recrutement pour bannir les profils « dangereux ». Par ailleurs, nous bénéficions d'une directrice générale adjointe spécialiste du sujet, qui nous aide à clarifier les procédures et les rôles de chacun. Un rapport d'étonnement a d'ailleurs été réalisé. Cela a permis de mettre fin au flottement qui insécurisait nos agents et menait à une judiciarisation excessive. Nous nous concentrons désormais sur une logique de parcours de l'enfant, en le remettant au cœur du dispositif. Ainsi, désormais, un référent unique suit l'enfant tout au long de son parcours, y compris pour répondre aux sollicitations du juge. Cela permet de rétablir la bonne exécution des missions, dont certaines n'étaient auparavant pas remplies. En outre, le pilotage a été renforcé pour mieux appuyer les équipes et normer les procédures, comme les rapports aux juges, qui constituent une obligation.

Ce travail pluridisciplinaire commence à porter ses fruits. Ainsi, la collaboration avec le secteur de la santé et les juges a été consolidée. J'ai salué les efforts réalisés en pédopsychiatrie et la création d'une nouvelle unité, pour laquelle l'État engage 1 M€, car les soins sont de sa responsabilité. Le fait que les hôpitaux de Brive et Tulle travaillent en commun avec Ussel a permis de recruter trois pédopsychiatres, ce qui constitue un record. Parallèlement, nous avons également retravaillé avec les juges et des améliorations se font sentir. J'espère que nous allons dans le bon sens et que les progrès seront durables, car certains de nos personnels se trouvent en souffrance, mais certains sont capables à eux seuls de démonter tout un dispositif. Nous nous battons pour trouver des solutions sur mesure, en intégrant par exemple une personne dans une structure spécialisée, malgré le refus de l'ARS. Nous ne pouvons plus tolérer des arrêts avec ITT (Interruptions Temporaires de Travail), ni de voir nos agents se faire molester régulièrement. Nous soutenons les équipes et les RH sont impliquées.

Concernant les assistants familiaux (ASFAM), la dynamique de recrutement nous permet de maintenir les effectifs. Enfin, je souhaite que nous renforçons les sujets de l'adoption et des tiers dignes de confiance. Avant de confier des enfants à des institutions ou des ASFAM, nous avons l'obligation légale de trouver des solutions familiales ou d'adoption.

En conclusion, l'organigramme est en cours d'évolution, en collaboration avec les équipes de terrain. La reprise de contrôle constitue une première source de soulagement.

M. LABBAT – Cela fait longtemps que je vous alerte sur l'ASE et je vous ai trouvé très patient. Je me réjouis que vous ayez enfin pris ce sujet à bras-le-corps et j'adresse une pensée à toutes ces professionnelles. Je leur adresse tous mes encouragements et j'espère que les nouvelles équipes dirigeantes leur apporteront les réponses et les outils nécessaires pour exercer leur travail dans des conditions de sécurité physique et mentale adéquates.

M. LE PRÉSIDENT – La question n'est pas tant la patience que la capacité à trouver les bonnes personnes pour traduire les décisions sur le terrain. Plusieurs de nos tentatives ont essuyé des échecs. Merci pour vos alertes qui nous permettent de recadrer la situation et d'éviter toute forme d'instrumentalisation.

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme BARTOUT – Le Département accompagne les jeunes Corrèziens les plus vulnérables et s'emploie à garantir les conditions nécessaires à leur protection et leur épanouissement, dans un contexte national marqué par une forte tension sur les dispositifs de protection de l'enfance. Comme vous le savez, la Corrèze n'échappe pas à ces évolutions, avec une progression des informations préoccupantes (IP), une hausse des mesures éducatives judiciaires et la fluctuation importante du nombre de mineurs non accompagnés (MNA). Dans le même temps, la complexification des situations et des difficultés structurelles du secteur, notamment en matière de recrutement, renforce les tensions sur les capacités d'accueil.

Dans ce contexte, le budget de 2026 vise à consolider l'existant, tout en poursuivant la réorganisation afin de mieux répondre aux situations les plus complexes et de renforcer la qualité de l'accompagnement. S'agissant de la prévention, le Département maintient un niveau élevé d'intervention à domicile, notamment à travers les mesures d'accompagnement éducatif et le soutien aux familles afin de limiter les placements évitables et d'agir en amont sur des situations de rupture. S'agissant de l'accueil et de la prise en charge, le Département poursuit l'adaptation de son offre avec la diversification des modalités d'accueil et une attention particulière portée aux parcours longs et aux situations complexes. Le placement familial, qui constitue un pilier de notre dispositif, fait l'objet d'une réorganisation territorialisée afin de mieux accompagner les assistants familiaux et de sécuriser durablement ce mode d'accueil, très favorable pour les bénéficiaires qui sont concernés.

Toutefois, ce budget s'inscrit également dans un contexte de vigilance marqué par une tension persistante sur les capacités d'accueil, un risque de saturation des dispositifs et une fragilité de l'équilibre financier, liée notamment à la baisse des financements de l'État et aux difficultés de recrutement qui touche tout le secteur sur le plan national.

Au total, le budget proposé pour 2026, au titre de la prévention et de la protection de l'enfance, s'élève à 30,5 M€, en hausse, traduisant la volonté du Département d'accompagner la réorganisation en cours, mais également de répondre de façon plus adaptée aux enjeux du secteur.

Mme BOUCHETTEL – Le schéma de l'enfance préconisait de renforcer la prévention. Je voulais savoir quels nouveaux moyens étaient alloués à ce volet.

Mme VIALA - Nous travaillons actuellement au sein des Maisons de la Solidarité (MSD) avec les assistants polyvalents de secteur pour orienter davantage notre action sur la prévention autour de l'absentéisme scolaire. C'est un travail que nous allons mener avec l'Éducation nationale, car nous pensons que prendre en amont les situations qui pourraient se dégrader nous permettrait d'éviter une judiciarisation.

M. LE PRÉSIDENT – N'hésitez pas à poser vos questions en commission pour obtenir des réponses plus techniques.

Le rapport n° 204 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 5 contre, 5 abstentions.

PRÉVENTION PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme BARTOUT – Le Département de la Corrèze place la prévention et la promotion de la santé ainsi que la protection de l'enfant et de sa famille au cœur de ses engagements. Dans ce cadre, la politique de santé de l'enfant fait l'objet d'une attention particulière, notamment à travers le développement d'actions de prévention précoces, essentielles pour favoriser le bien-être des enfants et des familles sur le long terme.

Afin d'amplifier son action en 2026, le Département renforce son intervention en amont, en cohérence avec les orientations issues de l'audit de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), en ciblant plus particulièrement la période de grossesse, de naissance de l'enfant et les premières années de sa vie. Plusieurs actions complémentaires seront ainsi déployées dans le cadre de trois dispositifs pour renforcer « l'aller vers », afin de mieux repérer les situations de fragilité et de sécuriser les retours à domicile après la naissance, grâce à un accompagnement précoce et coordonné des familles.

Par ailleurs, nous poursuivons notre mobilisation aux côtés de nos partenaires pour accompagner les femmes pendant leur grossesse et les parents, au plus près de leurs besoins ; poursuivre notre politique de vaccination, de prévention et de dépistage chez les enfants de zéro à six ans ; réduire les fractures territoriales et améliorer la qualité de vie des malades, en soutenant notamment les associations locales et le comité de Corrèze de la Ligue contre le cancer ; renouveler la délégation des missions de santé sexuelle aux trois centres hospitaliers du département ; et renforcer la formation des assistantes maternelles, levier essentiel pour garantir un accueil de qualité, mais aussi sécuriser les jeunes enfants.

Afin de mettre en œuvre ces dispositions, je vous propose d'affecter une enveloppe de 623 204 € au budget de la protection maternelle et infantile pour 2026.

Le rapport n° 205 est adopté à l'unanimité.

**ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE -
ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE - BUDGET PRIMITIF 2026**

Mme TAURISSON – Dans le cadre de l'engagement fort de notre mandature, nous poursuivons notre action en faveur de la jeunesse avec une attention particulière au bien-vivre des 9 721 collégiens fréquentant les 25 collèges publics et les 5 collèges privés corréziens. Lors des séances du 4 juillet et du 24 novembre derniers, notre Assemblée a voté les dotations principales de fonctionnement à hauteur de 2 815 766 € pour les collèges publics et 892 081 € pour les collèges privés.

Pour 2026, je vous propose de valider 10 287 347 € de crédit de paiement, dont 6,2 M€ pour le soutien au collège, aux familles et à la jeunesse, et 4,1 M€ pour le volet transport scolaire adapté. Les crédits dédiés aux collèges et aux familles permettront notamment de soutenir les établissements et les familles dans un contexte d'inflation à travers des aides ciblées, et d'accompagner les sorties pédagogiques, culturelles et sportives, ainsi que les séjours éducatifs des élèves. Par ailleurs, nous poursuivrons les actions engagées dans le cadre du plan Bien vivre au collège : fournir aux collégiens une alimentation saine, savoureuse, durable et locale, avec un objectif de 80 % de produits issus de l'agriculture locale d'ici 2028, et 100 % issus d'exploitations corréziennes d'ici la fin de l'année sur quatre produits cibles (pomme, pomme de terre, viande de porc et de bœuf) ; améliorer le cadre de vie et d'apprentissage des élèves, notamment par des travaux de modernisation et de rénovation ; accompagner la transition numérique des collèges et le développement de nouveaux outils pédagogiques ; encourager l'engagement des élèves dans des projets éducatifs et écoresponsables ; poursuivre la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences. Enfin, je vous propose d'affecter un montant de 4,13 M€ aux actions de transport adaptées aux élèves en situation de handicap, à raison de 3,05 M€ pour le transport scolaire des élèves au titre de l'année scolaire 2025-2026, et de 1,08 M€ pour le dispositif de transport à la demande handi-mobile.

Mme TROYA – Nous ne pourrions pas voter ce rapport. La suppression de 17 postes dans les collèges, dont l'annonce avait déjà suscité des inquiétudes, produit désormais des effets concrets sur l'organisation des établissements. Nous constatons une pression permanente sur les agents, des remplacements qui ne sont pas toujours assurés, et une tension sur les services de restauration, aggravée par le manque de personnel et l'inflation des denrées alimentaires, alors même que des objectifs doivent être atteints. Des choix doivent être faits et vous pourriez les assumer. Par exemple, le prélèvement sur la participation des familles au FARPI pourrait être diminué, une mesure qui interroge sur l'équité du dispositif actuel. Que proposez-vous concrètement aujourd'hui ? De plus, concernant les organisations du travail, chaque établissement présente des particularités, notamment par la taille de son internat. Un traitement uniformisé n'est pas pertinent.

M. LE PRÉSIDENT – Depuis ce matin, vous vous efforcez de marquer les différences entre la droite et la gauche. En voici une : certains dépensent, tandis que d'autres, comme nous, s'efforcent d'instaurer la justice et de remettre de l'ordre. Tous les critères objectifs justifiaient la suppression de 17, voire 19 ou 20 postes. Je l'ai d'ailleurs réaffirmé lors du vote de la décision modificative du budget de la région Nouvelle-Aquitaine : cette collectivité devra procéder exactement de la même manière, car il n'est plus possible de continuer à dépenser de façon aussi inéquitable. Nous avons examiné la situation de chaque établissement. Une cuisine, par exemple, requiert un minimum de 2,5 équivalents temps plein pour fonctionner, que le nombre de repas soit élevé ou non, qu'il y ait un internat ou non. Mais les spécificités ont bien été prises en compte.

Le seul sujet qui pourrait faire débat concerne d'anciens postes d'encadrants d'agents des collèges, qui étaient chefs sous l'autorité de l'État, mais qui n'exerçaient plus de fonction hiérarchique. Une solution a été trouvée pour chacun d'eux, sans diminution de salaire. Nous avons également rééquilibré les postes d'accueil pour assurer une présence là où elle est nécessaire. Que cela modifie l'organisation de certains collèges, certainement. Mais c'est aussi le rôle des secrétaires généraux de gérer ces ressources humaines et de les réintégrer dans la grille selon les critères définis. Certains collèges parviennent à être encore plus efficaces que la moyenne que nous leur avons fixée, tandis que d'autres sont habitués à demander toujours plus. Si nous voulons préserver le service, il faudra faire preuve de rigueur.

Pour aller plus loin, il conviendra d'examiner de près les comptabilités des collèges. Je le dis de manière très claire et ferme : leur comptabilité est confuse. Le problème ne vient pas du FARPI, mais du fait que certains collèges n'appliquent pas les mêmes règles comptables que d'autres. Certains ont réclamé davantage d'argent parce que le coût de l'énergie avait augmenté, mais une fois que le prix a diminué, qu'est-il advenu de la somme allouée ? J'ai donc demandé aux services de mettre en place, dans les deux ans, une équipe spécialisée capable de lire les comptes administratifs des collèges, sur le modèle de ce que nous faisons pour les EHPAD. L'objectif consiste à distinguer clairement ce qui relève du Département de ce qui relève de l'Éducation nationale, afin que nous payions notre juste part et cessions de répondre à des demandes d'augmentation non justifiées. Trop souvent, le Conseil d'administration approuve sans discuter. J'ai donc décidé que nous irions désormais jusqu'à l'arbitrage avec la rectrice. Elle devra analyser les comptes, et si elle ne parvient pas à les lire, elle apprendra, comme moi. Il est temps de rétablir la justice, car les collèges jouent actuellement sur ces ambiguïtés. La commande politique est claire : nous allons tout analyser précisément pour rétablir l'équité entre tous les établissements.

M. LABBAT – Je voudrais revenir sur l'alimentation. Le collège Bernadette Chirac se montre très investi sur ce sujet et les agents ont pleinement pris la mesure de l'objectif fixé par le Département. Cependant, lors du dernier conseil d'administration, ils m'ont alerté sur une flambée des prix des denrées alimentaires, et craignent de ne plus pouvoir être aussi efficaces. J'ai l'impression que la situation est comparable à celle d'un restaurateur qui, après avoir proposé un prix d'appel pour attirer un client, augmente ses tarifs progressivement une fois celui-ci fidélisé. Ce collège, exemplaire dans le dispositif, va demander une rallonge de 15 000 €, car il semble que certains fournisseurs profitent de la situation pour imposer leurs conditions. Je voulais vous alerter sur ce point. Il faudrait peut-être revoir cela collectivement pour que nous puissions tous avancer dans la même direction et éviter ces dérives inflationnistes.

M. LE PRÉSIDENT – Ce constat s'applique également à deux ou trois autres collèges vertueux, et à certains fournisseurs qui profitent effectivement du système : ils se sentent protégés par le marché du 100 % corrézien et en abusent. Lorsque j'évoquais la nécessité de rétablir la vérité des comptes, ce point en fait partie intégrante. En effet, il est inacceptable que nous protégeons leur marché et qu'en retour, ils augmentent leurs prix de manière abusive. D'ailleurs, nous avons déjà averti l'un des fournisseurs qu'il était dorénavant sous surveillance. Nous observerons si notre démarche produit un effet. L'expertise que nous mènerons nous permettra de trouver des solutions. S'il faut allouer des moyens supplémentaires pour contrer ce phénomène, nous le ferons, car cela n'est pas du fait des agents ni des collèges qui, eux, effectuent correctement leur travail.

M. LABBAT – Agir sur ce point pourrait également rassurer les collèges qui hésitent à adhérer au dispositif, car la crainte d'une flambée des prix constitue un frein pour ceux qui, pour diverses raisons, ne sont pas encore convaincus.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes entièrement d'accord. Nous étudions d'ailleurs des solutions, comme la mutualisation des commandes. Le volume nous permettrait de mieux négocier. Il est beaucoup question d'ordre et de sécurité dans notre pays, mais l'ordre doit s'appliquer à tous les niveaux. Ce dont nous parlons constitue justement un problème d'ordre, car il est inacceptable que certains utilisent le système à leur avantage.

Le rapport n° 206 est adopté à la majorité par 28 voix pour, 10 contre.

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE : BUDGET PRIMITIF 2026

M. LESCURE – Depuis le début de notre mandature, nous soutenons de manière constante les projets portés par celles et ceux qui font vivre la culture en Corrèze. De plus, notre collectivité a entrepris une redynamisation des sites culturels emblématiques dont elle assure la gestion. Les chiffres de fréquentation en augmentation viennent récompenser les investissements réalisés ces dernières années et attestent de la satisfaction des Corrégiens.

Afin de prolonger cette dynamique essentielle à l'attractivité de notre territoire, l'enveloppe consacrée à la politique culturelle sera de 2 235 583 € en 2026. C'est donc un budget constant que je vous propose de valider pour soutenir les projets de nos partenaires à travers nos principaux dispositifs d'accompagnement, notamment en faveur des événements culturels à vocation départementale, des actions menées au plus près des territoires, de l'enseignement artistique, de l'éducation culturelle et de la valorisation du patrimoine. Par ailleurs, le musée du Président Jacques Chirac proposera deux expositions annuelles majeures : « Mode. Au fil de la diplomatie » et son binôme « Etoffe », qui mettent en lumière le rôle du vêtement comme un vecteur à part entière du langage diplomatique. « Inuit », exposition dédiée aux cultures arctiques, offre quant à elle un regard croisé entre identité, histoire et enjeux contemporains. Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la date d'ouverture, fixée au 18 avril prochain.

En outre, le domaine de Sédières proposera une saison estivale placée sous le signe de la nature, avec une grande exposition signée Kendra Haast et Pierre-Luc Poujol mêlant œuvres artistiques et regards sur la faune et la flore. Elle sera installée dans le château et complétée des clichés des photographes naturalistes de l'association Egletons Photo Nature en extérieur.

La saison sera lancée en beauté le 14 juin avec le spectacle « Événement Danse » de la compagnie Hervé Koubi, à la renommée internationale. Enfin, la programmation culturelle de la saison estivale de Sédières restera fidèle à ce qui a assuré son succès ces dernières années, qu'il s'agisse des apéros-concerts, dont la soirée Pépites corréziennes, des spectacles événements pour le jeune public ou des animations de week-end. Autant d'occasions de mettre en avant nos talents corréziens et l'excellence des produits Origine Corrèze.

Le rapport n° 207 est adopté à l'unanimité.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : BUDGET PRIMITIF 2026

Mme CORNELISSEN – Gardiennes de la mémoire locale, les Archives départementales collectent, conservent, classent et valorisent les documents produits et reçus par les services publics corréziens. Leurs fonds représentent aujourd'hui près de 17 kilomètres linéaires de documents et près de 10 téraoctets de données numériques, témoignant de l'évolution des pratiques et du rôle croissant des archives dans l'accompagnement à la dématérialisation.

En 2026, leur mission prioritaire restera la bonne conservation des documents afin d'en garantir l'accès aux usagers, notamment à travers des opérations de conditionnement, de restauration et de numérisation. Nous poursuivrons également notre soutien aux communes pour la restauration de leurs archives dans le cadre du programme engagé, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine local. La valorisation des fonds se traduira par ailleurs par des actions de médiation et par une exposition estivale consacrée à l'histoire des sapeurs-pompiers en Corrèze, offrant au grand public un regard inédit sur cet engagement au service du territoire.

Pour mettre en œuvre ces actions, je vous propose d'allouer une enveloppe de 155 600 € au budget des archives départementales pour 2026, montant stable par rapport à 2025.

M. LE PRÉSIDENT – Je souhaite que, d'ici la fin de l'année, le projet d'agrandissement des archives se concrétise. Nous suivons ce dossier avec le plus grand intérêt.

Le rapport n° 208 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je voudrais avoir un mot tout particulier pour Justine Berlière, qui va nous quitter. Je tiens à lui dire combien nous avons apprécié sa sensibilité, sa connaissance des dossiers et sa proximité. Elle a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, y compris en nous apportant son aide à la Bibliothèque départementale de prêt pour rassurer les équipes. En tout cas, Justine, vous êtes chez vous ici, en Corrèze, et nous vous remercions très chaleureusement. Je pense que ce sentiment est partagé par tous.

M. COMBES – Je tenais à saluer votre départ et à vous remercier pour votre travail au sein du département de la Corrèze. Quitter un endroit fait toujours un peu pleurer, c'est le propre de la vie. Vous avez accompli un magnifique travail. La relation avec vous était très fluide, facile et saine. Nous obtenions toujours les réponses dont nous avons besoin, avec beaucoup de chaleur et de vérité. Les gens authentiques sont importants. C'est une grande qualité. Où partez-vous ?

Mme BERLIERE – Je pars en Saône-et-Loire comme directrice des Archives et du Patrimoine.

(Applaudissements)

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme VIDAL – La bibliothèque départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité, notamment en milieu rural, en proposant une offre diversifiée au service des Corrèziens qui s'appuie sur un réseau de 104 bibliothèques et 29 écoles communales. Les années 2025 et 2026 constituent une étape structurante pour le service, marquée par la signature d'un contrat départemental de lecture avec l'État, visant à élargir les publics et à renforcer les actions culturelles et de formation auprès des professionnels et bénévoles du réseau.

Dans le même temps, le schéma départemental de lecture publique est en cours de finalisation, en lien étroit avec les partenaires du territoire afin d'adapter notre action aux nouvelles attentes des usagers. Parallèlement, la bibliothèque départementale poursuit ses missions auprès de son réseau en mettant à disposition des ressources culturelles pour la bibliothèque et les écoles et en développant une offre numérique accessible à tous à travers la médiathèque numérique de la Corrèze. Elle continuera également d'animer le territoire à travers des événements culturels qui rencontrent un succès croissant, tel que le festival Coquelicot, le mois du film documentaire, le progrès Jeune en librairie ou encore les prix littéraires départementaux.

Pour mettre en œuvre ces actions, je vous propose d'allouer à la bibliothèque départementale une enveloppe totale de 352 265 € pour 2026, dont 201 265 € en investissement et 151 000 € en fonctionnement.

Le rapport n° 209 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE - BUDGET PRIMITIF 2026 - SOUTIEN AUX SPORTS

M. LAUGA – Chaque année, le Département réaffirme son soutien constant au monde sportif corrézien, convaincu que le sport constitue un facteur essentiel de cohésion sociale, de santé, de dynamisme territorial et d'épanouissement individuel.

Cette année encore, je vous propose de poursuivre notre engagement au service d'une politique sportive ambitieuse en y allouant un budget global de 1 614 218 €, permettant d'accompagner les sportifs corréziens, de soutenir nos clubs et de développer les actions en faveur du sport pour tous. En 2026, notre priorité sera d'apporter un soutien de plus de 1,4 M€ aux mouvements sportifs à travers l'accompagnement des comités départementaux, des clubs, des sportifs de haut niveau et des sections sportives dans les collèges. Nous consacrerons également une enveloppe de 115 000 € aux grands événements sportifs afin de promouvoir la pratique sportive sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, nous poursuivrons notamment l'organisation d'actions en faveur du sport santé et du bien-être, ainsi que des événements fédérateurs, comme les balades secrètes qui rencontrent un succès croissant. Enfin, pleinement engagés en faveur des sports de nature, nous y consacrerons plus de 200 000 € afin de soutenir les structures labellisées, faciliter l'accès des jeunes à ces pratiques et accompagner les projets portés par les acteurs locaux.

À travers ces différentes actions, le Département réaffirme son engagement en faveur d'un sport accessible à tous, au service du bien-vivre et de l'attractivité de notre territoire.

Le rapport n° 210 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je voudrais remercier tout particulièrement Jean-Jacques Lauga, car il s'agit de l'une des délégations qui demandent le plus de temps et de présence sur le terrain, notamment les week-ends. Cela me permet de saluer un autre serviteur de cette délégation, Gilbert Rouhaud, à qui nous remettrons cet après-midi la médaille de la Jeunesse et des Sports.

La séance est suspendue pendant la pause méridienne.

RAPPORT N° 301

ROUTES ET INFRASTRUCTURES - BUDGET PRIMITIF 2026

M. TAGUET – L'amélioration du réseau routier départemental reste l'une de nos grandes priorités afin d'apporter aux Corrèziens des routes sûres et bien entretenues. Depuis dix ans, nous avons fait le choix d'augmenter progressivement et régulièrement nos investissements. Nous avons ainsi dépassé les 28 M€ ces deux dernières années, qui comptent 14 M€ par an entre 2015 et 2018. C'est une progression significative qui traduit une volonté claire : moderniser durablement notre réseau.

En 2026, nous allons poursuivre cet effort avec cinq grands axes d'action. Le premier est l'entretien et la modernisation du réseau avec une enveloppe de 13 M€. Notre objectif est simple : garantir la qualité et la sécurité des routes en rénovant nos infrastructures et en assurant leur entretien régulier. Deuxième axe, le réseau secondaire. Dans la continuité du programme lancé en 2023 doté de 20 M€ sur quatre ans, pour cette année, ce sont 5 M€ qui seront investis en ciblant notamment les secteurs les plus fragilisés par les mouvements de terrain ou par l'évolution des trafics. Troisième axe, la sécurité, avec 3,7 M€ qui seront dédiés à la sécurisation de nos ouvrages, tunnels, falaises, murs de soutènement, mais aussi traversées de bourg et aménagements de sécurité routière. Quatrième axe, les grands projets du plan route 2030, qui comprend le contournement de Lubersac avec les travaux des ombrières photovoltaïques en cours pour un achèvement début 2027 ; la déviation de la RD 901 à Varetz, dont le tracé a été validé en 2024 et dont les études se poursuivent (le maître d'œuvre sera désigné cette année) ; et la déviation de Meymac, qui suivra le même calendrier d'études. Pour ces deux derniers projets de déviation, les études concernant les tracés routiers et l'intégration d'ombrières photovoltaïques surplombant la route sur le modèle de Lubersac, seront intégrées sur les projets de Varetz et de Meymac. Enfin, cinquième axe : nous poursuivons les aménagements engagés à Confolent-Port-Dieu afin de valoriser ce site emblématique situé en bordure des berges du barrage de Bort-les-Orgues. Les travaux de mise en conformité se poursuivent pour un investissement de 760 000 €. Ils seront achevés d'ici la fin de l'année.

Au total, ce sont près de 27 M€ d'investissement qui seront engagés en 2026 pour améliorer, moderniser et sécuriser notre réseau routier. Pour assurer l'entretien du patrimoine du matériel et le service hivernal, nous prévoyons un budget de fonctionnement de 6,63 M€.

En réponse à la question posée par Monsieur COMBES ce matin concernant la déviation de Meymac, j'ai signé en début de semaine les courriers auprès des propriétaires qui sont susceptibles de nous vendre les terrains. Les deux négociateurs du Département avaient rendez-vous le 1er avril avec le maire de Meymac pour lui expliquer notre démarche. Par conséquent, quoi qu'on puisse penser, la déviation de Meymac est bien « sur la route ». Je voudrais également rappeler que, lors de l'élaboration du tracé de cette déviation, nous avons refusé les ajustements demandés par le maire de Meymac, car nous traversons des zones humides ou des propriétés agricoles. Si nous avions voulu nuire à cette déviation, nous l'aurions fait à ce moment-là. Mais nous sommes responsables et continuons d'avancer tranquillement.

Le rapport n° 301 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 302

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF 2026

M. TAGUET – Notre département mène une politique résolument ambitieuse en matière de gestion et de modernisation de son patrimoine bâti, qui compte près de 300 bâtiments, en accordant une attention particulière aux collèges et aux infrastructures départementales. Depuis plusieurs années, nous avons renforcé nos investissements à travers une stratégie d'adoption et d'amélioration continue de nos bâtiments, de 2,5 M€ en 2019 à 13,5 M€ proposés pour le budget 2026.

Cette année encore, la rénovation énergétique, l'accessibilité et la modernisation des collèges seront au cœur de notre stratégie, en particulier dans les collèges avec le plan Bien vivre au collège, qui représente un investissement de 9 M€. Engagé dans une dynamique affirmée des transitions écologiques et énergétiques, le Département fait désormais de l'autoconsommation et de la production locale d'énergie renouvelable une priorité. Cette orientation traduit notre volonté d'une transition ambitieuse, mais pragmatique. Depuis la mise en service des installations photovoltaïques, 740 mégawatts/heure ont déjà été produits. La dynamique se poursuivra en 2026 avec dix nouveaux sites à l'étude et la création de trois boucles d'autoconsommation. Enfin, s'agissant du fonctionnement, les dépenses énergétiques demeurent un poste de charge important, mais preuve de l'efficacité de notre politique d'économie d'énergie, une enveloppe en baisse est proposée par rapport au budget primitif 2025 à hauteur de 3,2 M€.

Le rapport n° 302 est adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme ROME – Dès 2016, nous avons engagé une démarche ambitieuse pour faire de la Corrèze l'un des premiers départements ruraux à déployer l'accès au Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire. L'objectif était clair : répondre aux enjeux majeurs d'attractivité liés aux usages numériques, aussi bien pour les acteurs économiques que pour les services publics et l'ensemble des Corrèziens. Grâce à notre programme Corrèze 100 % Fibre, fruit d'un engagement public et d'un portage politique fort, une infrastructure performante a pu être mise en place dès 2021.

Aujourd'hui, cinq ans après l'achèvement des travaux, 100 % des foyers de la zone à initiative publique sont raccordables et plus de 53 000 abonnements ont déjà été souscrits, soit 89 % du marché pertinent (hors logement vacant et résidence secondaire). Au-delà de son succès commercial qui confirme la solidité et la pertinence du modèle développé, Corrèze 100 % Fibre constitue également une véritable réussite. Dorsal poursuit en effet le remboursement des avances consenties par les collectivités corréziennes. 1,2 M€ sera ainsi reversé aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et 421 000 € au Conseil départemental en 2026. La gestion du réseau de fibre optique revêt désormais un caractère stratégique, d'autant que le réseau cuivre est progressivement démantelé. Dans ce cadre, nous avons une attention particulière pour les usagers bénéficiant de la téléassistance afin de garantir la continuité du service.

Enfin, fidèles à nos engagements de mandature, nous avons renforcé la sécurité de proximité face aux actes de délinquance qui touchent aussi nos territoires ruraux. À cette fin, nous avons déployé notre Centre de supervision rural, l'un des tout premiers installés à l'échelle d'un département rural. Aujourd'hui, 400 caméras sont déjà opérationnelles, avec des flux de vidéoprotection en provenance de 46 communes membres et de 41 bâtiments départementaux.

Concernant la téléphonie mobile, l'accord-cadre conclu avec TDF a été prolongé jusqu'en 2035, incluant des travaux sur les six sites, pour un investissement total de 1 86 000 €. Parallèlement, le programme national New Deal Mobile se termine. 42 communes en ont bénéficié depuis 2018 et 2 nouveaux sites seront intégrés à la programmation 2026 en remplacement de communes ayant renoncé au dispositif.

Pour mettre en œuvre toutes ces actions, un budget de 1 417 824 € vous est proposé.

Le rapport n° 303 est adopté à l'unanimité.

RELATION USAGERS ET INNOVATION : BUDGET PRIMITIF 2026

M. ZIOLO – Dans la continuité de notre politique pour l'accès de tous au Très Haut Débit, nous portons une action de développement des usages et services numériques, afin de faciliter leur appropriation par le plus grand nombre dans un contexte de transformation rapide des pratiques.

À travers le dispositif Boost Projet, le Département propose un accompagnement opérationnel aux entreprises, associations, collectivités et créateurs d'activités. Par des webinaires réguliers et des ateliers animés par des experts, il présente, explique et rend accessibles les outils, dispositifs et solutions utiles au développement des projets locaux. Les thématiques abordées répondent directement aux besoins exprimés par les porteurs de projets et les résultats enregistrés en 2025 confirment la dynamique du programme Boost Projet avec une participation soutenue et un niveau de satisfaction élevé.

La mission Innovation Corrèze complète cette action en constituant un véritable espace d'échange, de démonstration et de mise en relation. Elle permet aux acteurs publics et privés d'identifier des solutions adaptées, de nouer des partenariats et de concrétiser leurs projets. Les retombées des éditions précédentes illustrent sa capacité à accélérer l'innovation et à accompagner l'évolution des pratiques.

Pour 2026, le Département affirme une priorité nouvelle et structurante : l'amélioration de la relation aux usagers. Face à l'augmentation des sollicitations et à l'exigence de réactivité, l'organisation et le suivi des demandes deviennent un enjeu central pour les collectivités, entreprises et associations. Nos dispositifs seront orientés vers cette thématique afin d'accompagner les structures dans cette démarche, à travers des démonstrations pratiques et des retours d'expériences concrets permettant de gagner en efficacité et qualité de service.

Afin de mettre en œuvre ces actions, des crédits de paiement à hauteur de 38 500 € sont proposés.

Le rapport n° 304 est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES - ANNÉE 2026

M. PEYRET – Fiers de notre Corrèze et de ses richesses, nous nous engageons fortement pour développer son attractivité, aussi bien pour renforcer notre économie que pour attirer de nouveaux habitants en fédérant tous les acteurs autour d'une politique ambitieuse.

Dans ce cadre, je voudrais d'abord revenir sur la vitrine de cette politique : notre marque territoriale Origine Corrèze, créée en 2019 avec les chambres consulaires. Aujourd'hui, la marque fédère 369 entreprises et plus de 1 350 produits. Le succès du salon Origine Corrèze créé l'an passé, qui sera renouvelé cette année au domaine de Sédières les 2 et 3 mai, illustre bien l'attachement des Corrèziens à la marque de leur territoire. Sur cette séquence, 150 exposants sont attendus et une accessibilité a été mise en place en régie pour davantage de convivialité, avec un espace de restauration et une guinguette. Je vous engage tous à venir nous voir le 2 et 3 mai.

Le développement de l'attractivité se traduit également par un renforcement de la notoriété du département et l'accueil d'événements majeurs permettant la mise en lumière de la Corrèze. Cela sera particulièrement le cas en 2026 avec l'étape 100 % Corrèze du Tour de France le 12 juillet prochain, qui sera diffusée dans 190 pays et auprès de 3,5 millions de téléspectateurs. De belles images seront retransmises sur nos sites emblématiques qui jalonnent le tracé de la course dans les 32 communes traversées. Une belle fête populaire en perspective.

Au-delà de ces actions initiées par le Département, nous poursuivons notre partenariat avec les chambres consulaires pour l'accompagnement des entreprises, la dynamique de nos bourgs et le soutien à l'emploi. De plus, l'attractivité et le développement de la Corrèze se conduisent au quotidien par tous les élus locaux qui œuvrent dans leur commune. À ce titre, le Département a aussi renforcé l'ingénierie qu'il apporte aux collectivités locales pour qu'elles puissent concrétiser plus facilement leurs projets. Ainsi, chaque collectivité peut bénéficier d'une ingénierie de soutien financier correspondant à la contractualisation de l'aide aux communes, calibrée à 21 M€ en 2026 ; d'une ingénierie de recherche et d'optimisation des financements (notamment avec le Fonds social européen ou FSE) ; d'une ingénierie touristique avec Corrèze Tourisme ; et d'un accompagnement sur les questions liées à l'urbanisme. L'ensemble de ces services est accompagné de la mise à disposition de trois chefs de projets de développement qui sont, au quotidien, au service des communes et des EPCI concernés.

Au global, il vous est proposé d'adopter un budget de 2 304 300 € en fonctionnement, 1 421 000 € en recettes (dont 1 338 000 € au titre du FSE), et 430 000 € en investissement.

M. LABBAT – Nous voterons pour ce rapport, car nous souhaitons nous inscrire dans votre démarche. Nous faisons le même constat que vous : avec la baisse démographique, l'attractivité de notre département demeure essentielle. À titre personnel, si j'obtenais des fonctions supplémentaires à l'avenir, je ferais tout pour créer une synergie entre l'agglomération et le Département, car ce qui est important pour le Département l'est aussi pour les territoires. L'attractivité est essentielle pour l'avenir afin de compenser notre baisse démographique. Face aux enjeux comme la carte scolaire, il conviendra de tout mettre en œuvre, au-delà de nos différences, si nous voulons préserver nos écoles et attirer des actifs.

Le rapport n° 305 est adopté à l'unanimité.

AIDES AUX COLLECTIVITÉS - BUDGET PRIMITIF 2026

M. PETIT – Garants de l'aménagement et du développement équilibré du territoire, nous avons fait de notre politique d'aide aux collectivités une priorité avec deux ambitions : améliorer le cadre de vie des Corrégiens et soutenir l'activité économique. Depuis 2018, nous avons fait le choix de renforcer les aides accordées et de donner une meilleure lisibilité aux collectivités, avec la mise en place d'une contractualisation pluriannuelle, qui fait aujourd'hui de notre Département le premier financeur des collectivités locales en Corrèze.

Pour 2026, en raison notamment des élections municipales, et après concertation avec l'ensemble des élus locaux à l'occasion des dernières réunions cantonales, nous avons fait le choix de formaliser autrement les modalités de soutien. Un cadre simple, lisible, pour permettre à tous les élus de réaliser leur priorité dès 2026, en connaissant les aides octroyables par le Département pour cette année. C'est pourquoi, dès janvier, chaque commune, chaque collectivité a reçu une notification de son droit de subvention 2026, calculé sur le montant d'engagement de son précédent contrat. Bien entendu, les besoins en complément de subvention seront examinés pour ne bloquer aucune phase de travaux en 2026.

Par la suite, une nouvelle contractualisation sera proposée en conservant la même méthode, souple et rapide, établie depuis 2018. Le cadre général de la prochaine contractualisation sera notamment abordé avec les maires nouvellement élus, à l'occasion des prochaines réunions cantonales que nous allons entamer dès la mi-avril.

Dans l'immédiat, il vous est proposé de reconduire une enveloppe de 21 M€ de soutien pour les collectivités corréziennes, avec des aides correspondant à nos priorités : l'eau, l'aménagement, la sobriété énergétique et la supervision.

Le rapport n° 306 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT - BUDGET PRIMITIF 2026

Mme ROBINET – Depuis plusieurs années, et notamment depuis les crises sanitaires et énergétiques auxquelles nous avons dû faire face, le logement est devenu l'une des principales préoccupations des Corrégiens. Ainsi, nous avons fait le choix d'accompagner les Corrégiens à chaque étape de leur parcours résidentiel, avec une politique Habitat qui s'inscrit dans la durée, sur le principe de la prise en compte des enjeux actuels pour répondre aux évolutions de demain. Cet engagement, aux côtés des Corrégiens, a pris tout son sens lorsque, pour répondre aux enjeux prégnants de hausse des prix de l'énergie, nous avons lancé notre programme Corrèze Bouclier énergétique, une solution de proximité afin de réorienter principalement nos aides aux Corrégiens vers la rénovation énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Concernant nos aides à l'habitat en 2025, le bilan se traduit par 727 dossiers de particuliers qui ont été instruits pour un montant engagé de 1,8 M€ au sein du parc privé ; et pour le parc public, 455 logements aidés pour un montant engagé de plus d'1 M€, et 2,3 M€ de titres participatifs délivrés à Corrèze Habitat.

Pour 2026, le Conseil départemental souhaite poursuivre et renforcer l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de soutien aux Corrégiens, pérenniser la trajectoire de l'office en articulant gestion de l'urgence financière et préparation d'un nouveau modèle durable. L'année 2026 sera donc une année de transition pour l'OPH Corrèze Habitat. Par ailleurs, garant de la cohésion sociale, le Département porte en copilotage, avec l'État, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), établi pour la période 2023-2027. Il a pour objectif de favoriser l'insertion dans le logement des Corrégiens les plus fragiles. Le fonds de solidarité logement, FSL, et le fonds commun logement, FCL, sont les outils financiers du plan, gérés par le Département avec plus de 1 600 aides accordées au titre de ces deux fonds, pour un total de près d'1 M€.

Dans le cadre des dispositifs transversaux de notre politique Habitat, le Département finance également une action du Pacte des solidarités, pour le renforcement de la Commission de coordination des actions de prévention et des expulsions (CAPEX), à part égale avec l'État, pour un total de 61 500 €, dont 37 750 € en recette ; les prestations d'ingénierie de Solia pour l'accompagnement technique des dossiers, d'amélioration de l'habitat et d'aide au maintien à domicile pour un montant de 27 400 € ; l'Association départementale d'information sur le logement, la DEAL, avec une subvention de fonctionnement de 40 000 €. Enfin, le Département confirme son soutien au service Habitat jeunes : il accompagnera en 2026 les 110 places des deux structures de Brive et Égletons à hauteur de 106 400 €.

Au total, 4 330 000 € en investissement et 775 800 € en fonctionnement sont affectés à la politique de l'habitat en 2026.

Le rapport n° 307 est adopté à l'unanimité.

TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2026 - CONVENTION DE PARTENARIAT CORRÈZE TOURISME
ANNÉE 2026

Mme AUDEGUIL – Avec son caractère préservé, la diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine et une offre reconnue en matière de sport nature, la Corrèze dispose de nombreux atouts pour répondre aux nouvelles attentes d'un tourisme en quête d'authenticité, de sens et d'expérience. Depuis plusieurs années, nous portons une politique touristique ambitieuse, structurée et responsable, dans un contexte d'évolution rapide des pratiques et d'une concurrence accrue.

Le projet stratégique Ambition Tourisme 2023-2028, adopté à l'unanimité par notre assemblée en juillet 2023, fixe un cadre d'intervention clair, structuré autour de quatre ambitions : le renforcement de l'attractivité du territoire, l'engagement dans les transitions écologiques et numériques, l'amélioration continue de la qualité de l'expérience client, et la mise en œuvre d'une action collective coordonnée avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Trois années après son lancement, les premiers résultats de cette stratégie sont encourageants : dix projets d'implantation ont été concrétisés pour plus de 2 500 lits touristiques ; une fréquentation touristique stable à hauteur de 7 millions de nuitées par an, dont près de 20 % de clientèle internationale ; une progression de la capacité d'accueil en hébergement marchand de l'ordre de 9 % entre 2022 et 2025.

La stratégie de promotion engagée ces dernières années contribue également à renforcer l'image de la Corrèze. Le nouveau positionnement de la destination autour de la signature « La Corrèze, c'est loin, mais c'est unique », s'est accompagné d'une campagne de communication audacieuse, qui a permis d'accroître la visibilité du territoire et de renouveler son image auprès des clientèles. Pour preuve, 88 % des habitants expriment un attachement fort à cette dynamique touristique et 89 % se disent fiers de voir des visiteurs venir découvrir la Corrèze. Concernant le tourisme durable, 46 opérateurs touristiques ont été accompagnés dans leur projet de transition dans le cadre du Fonds de tourisme durable, mobilisant 1,4 M€ de financement pour plus de 3 M€ de travaux engagés.

Fort de ces résultats, le Département poursuit en 2026 la mise en œuvre de sa stratégie touristique autour de trois chantiers prioritaires : renforcer l'accompagnement des acteurs du tourisme et des territoires, notamment dans un contexte de transition écologique et d'évolution des pratiques ; poursuivre une promotion offensive de la destination, en valorisant davantage les expériences corréziennes et en développant des actions partenariales avec l'ensemble des offices de tourisme du territoire ; adapter nos outils et nos compétences aux évolutions du secteur, notamment en intégrant l'intelligence artificielle aux services de la performance et de l'innovation. Ainsi, en mobilisant l'ensemble de nos partenaires publics et privés, nous réaffirmons notre volonté de consolider la place de la Corrèze comme une destination touristique attractive, responsable et différenciante.

Pour concrétiser cette ambition, je vous propose d'affecter 1 271 724 € à la politique touristique départementale pour l'année 2026.

M. LABBAT – Je maintiens ma position exprimée lors du débat d'orientation budgétaire. Il ne s'agit pas d'un vote dogmatique. J'ai bien compris l'explication sur la baisse de la dotation liée au transfert du bâtiment et à la réorganisation du personnel. Je voulais simplement dire à cette assemblée et aux Corrégiens que le tourisme constitue une chance pour notre département et un enjeu majeur pour demain. La situation mondiale le confirme : les conflits actuels rendent les destinations de proximité plus attractives. C'est donc un investissement qui peut rapporter. Si l'on ajoute les risques de sécheresse dans d'autres départements, je crois que la Corrèze, en termes de tourisme, représente une terre d'avenir. Il semble donc essentiel que le Département, mais aussi les intercommunalités, s'en imprègnent. Mon vote n'est pas contre ce qui se fait, car j'en suis très satisfait, mais il vise à souligner la nécessité d'investir davantage à l'avenir.

REUNION DU 3 AVRIL 2026

M. LE PRÉSIDENT – Il importe de créer le maximum de synergies.

Mme AUDEGUIL – Je voulais juste préciser que le tourisme génère 400 M€ de retombées économiques sur le seul département de la Corrèze, avec un taux de satisfaction de la clientèle de 8,8 sur 10, ce qui constitue l'un des meilleurs résultats de la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT – Félicitations à toute l'équipe, continuez ainsi.

Le rapport n° 308 est adopté à la majorité par 35 voix pour, 2 contre, 1 ne prend pas part au vote (Madame Emilie BOUCHETTEL).

PARTICIPATION CITOYENNE : BUDGET PRIMITIF 2026

M. PEYRET – Fidèles à nos engagements, nous travaillons depuis le début de notre mandature selon une méthode claire : écoute et concertation. Dans ce cadre, et afin d'associer encore davantage les Corrèziens, nous avons fait le choix d'intégrer la participation citoyenne dans le fonctionnement institutionnel courant de la collectivité, à travers notamment notre Assemblée citoyenne. Composée de 38 membres à parité, tirés au sort et représentatifs de la diversité des cantons, des âges et des catégories socioprofessionnelles, elle a été mise en place en avril 2022 pour une période de deux ans, et renouvelée en 2024.

Après deux mandatures successives, le bilan est sans équivoque. Le dispositif a pleinement trouvé sa place dans le fonctionnement institutionnel et dans la relation entre élus et habitants, comme nous l'avons présenté avec le bilan de la mandature 2024-2026 lors de la dernière séance plénière du 6 mars dernier. Au regard de ces résultats, le renouvellement de l'assemblée citoyenne pour la période 2026-2028 s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation. L'appel à candidatures sera lancé du 4 avril au 25 mai pour une installation de la nouvelle assemblée dès le mois de juin. De plus, fort de l'expérience acquise depuis 2022, le Département souhaite inscrire la participation citoyenne corrézienne dans une dimension européenne, en déposant un dossier au titre du programme Citoyens, égalité, droits et valeurs, le CERV. Ce projet intitulé « Corrèze territoire d'innovation citoyenne » vise à valoriser le modèle corrézien, à échanger avec d'autres territoires européens et à faire entendre la voix des territoires ruraux dans le débat démocratique, notamment sur les enjeux européens. Il constitue une opportunité stratégique pour positionner la Corrèze comme territoire rural, innovant en matière de démocratie participative.

La politique départementale de participation ne se limite pas à l'Assemblée citoyenne, elle s'incarne également dans une action forte d'éducation à la citoyenneté. A travers les visites guidées de l'Hôtel du Département Marbot, les jeunes Corrèziens découvrent concrètement le rôle des conseillers départementaux, les compétences de la collectivité et le fonctionnement des institutions. En 2025, 241 élèves et accompagnants ont bénéficié de ces rencontres, confirmant l'intérêt et la portée de cette démarche. Notre ambition démocratique est assumée en proposant la poursuite de l'Assemblée citoyenne et le renforcement des actions d'éducation civique. Le Département affirme un choix clair : faire vivre la démocratie locale dans l'action, la proximité et la responsabilité.

Aussi, pour financer ces actions, des crédits de paiement à hauteur de 189 500 € sont proposés, répartis entre 150 000 € pour les projets d'investissement et 39 500 € pour les projets relevant du fonctionnement.

Je profite de ce rapport pour remercier le travail de Christian et féliciter la dynamique positive de notre binôme étonnant sur ce projet innovant.

Le rapport n° 401 est adopté à l'unanimité.

M. LABBAT – Je voudrais simplement ajouter que nous sommes à 100 jours du Tour de France et que ce week-end se déroule L'Agglomérée Verticale à Naves, avec plus de 1 800 participants. L'évènement reçoit le soutien du Département. Je vous donne donc tous rendez-vous à Tulle et ses environs.

M. LE PRÉSIDENT – Merci à l'agglomération de Tulle. Je voudrais d'ailleurs saluer son président, Michel, ainsi que son directeur et ses équipes. J'ai beaucoup aimé la manière dont nous avons travaillé pendant toutes ces années. Michel savait apaiser les choses et cherchait à faire avancer le territoire. Je tenais à lui rendre hommage publiquement, car il ne se représente pas. Je profite donc de ce moment pour vous inviter à cet événement que nous organisons en commun. Merci à tous.

La séance est levée.

